



**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'INSTITUT DES NATIONS UNIES
POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 15 (A/7615)

948

NATIONS UNIES

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'INSTITUT DES NATIONS UNIES
POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 15 (A/7615)



NATIONS UNIES

New York, 1969

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
I. GENERALITES	1 - 18	1
A. Conseil d'administration	3 - 6	1
B. Personnel, budget et financement	7 - 13	2
C. Coopération avec d'autres organes	14 - 17	3
D. Bibliothèque de l'UNITAR	18	4
II. ACTIVITES DE FORMATION ET ACTIVITES CONNEXES	19 - 58	5
A. Activités de formation dans le domaine de la diplomatie	21 - 30	5
Séminaires de l'UNITAR sur les organisations internationales et la diplomatie multilatérale - New York	21 - 24	5
Séminaire de l'UNITAR sur les organisations internationales et la diplomatie multilatérale - Genève, 1970	25	7
Cours décentralisés de formation de base destinés aux fonctionnaires des affaires étrangères	26 - 30	7
B. Formation dans le domaine de la coopération technique	31 - 36	8
Séminaires régionaux sur les techniques et procédures d'assistance technique des Nations Unies	31 - 33	8
Séminaire sur les principaux problèmes intéressant la coopération technique et financière	34 - 36	9
C. Formation dans le domaine du droit international	37 - 39	10
Cours régional de formation et d'entretien dans le domaine du droit international	37 - 39	10
D. Bourses de perfectionnement	40 - 44	10
Programme ONU/UNITAR de bourses dans le domaine du droit international	40 - 42	10
Programme de bourses Adlai E. Stevenson administré par l'Institut	43 - 44	11
E. Autres activités connexes	45 - 52	12
Colloque destiné aux fonctionnaires de rang élevé des organismes des Nations Unies	45 - 50	12
Assistance pour la formation des spécialistes des programmes de population	51	13
Assistance aux autres institutions	52	13

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
F. Activités nouvelles proposées pour 1970	53 - 58	13
Rapport sur la nécessité et la possibilité de créer une Ecole des cadres des Nations Unies	53 - 54	13
Week-ends de l'Institut	55 - 56	14
Séminaire sur l'enseignement et la formation pour la fonction publique internationale	57	14
Autres programmes envisagés	58	15
III. RECHERCHE	59 - 95	16
A. Examen de la politique et priorités	62	16
B. Projets de recherche achevés	63 - 69	17
Critères et méthodes d'évaluation	64 - 65	17
Acceptation plus large de traités multilatéraux ..	66 - 67	17
Situation et problèmes des Etats et des territoires très petits	68 - 69	18
C. Projets de recherche en cours d'exécution	70 - 77	18
Relations entre l'ONU et les organisations régionales intergouvernementales	70	18
Etude comparative de l'efficacité des mesures prises pour lutter contre la discrimination raciale	71	19
Utilisation par les moyens d'information de masse des renseignements relatifs à l'Organisation des Nations Unies	72	19
L'exode des élites - la migration internationale de spécialistes qualifiés des pays en voie de développement vers les pays développés	73 - 74	19
Transfert des connaissances techniques d'entreprise à entreprise	75	20
Nouvelles méthodes et techniques de formation	76	20
Moyens de faire respecter les obligations internationales	77	21
D. Activités de recherche envisagées	78 - 90	21
Règlement pacifique des différends	78 - 80	21
Utilisation des techniques de la recherche opé- rationnelle et des nouvelles techniques de gestion	81 - 82	22
Développement et coopération économiques sur le plan international	83 - 86	22

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Information et communication	87 - 88	23
Droit international	89	24
Incidences internationales des progrès de la science et de la technique	90	24
E. Séminaires régionaux dans le domaine du droit international	91 - 92	24
Amérique latine	91	24
Afrique	92	25
F. Groupes d'étude sur la planification des recherches de l'UNITAR	93 - 94	25
G. Autres projets de recherche	95	26

ANNEXES

- I. Liste des membres du Conseil d'administration au 1er octobre 1969
- II. Répartition des fonctionnaires nationaux ayant participé à des programmes de formation de l'UNITAR en 1969
- III. Séminaires de l'UNITAR sur des organisations internationales et la diplomatie multilatérale
- IV. Cours régional de recyclage en droit international organisé à Quezon (Manille) en 1968
- V. Etudes et mémoires établis par des fonctionnaires de l'Institut, des consultants et des experts étrangers à l'Institut (depuis 1966)
- VI. Examen de la politique et des priorités de l'UNITAR dans le domaine de la recherche
- VII. Groupes d'experts chargés de planifier la recherche de l'UNITAR : rapport d'activité
- VIII. Annonces de contributions en espèces, versements et contributions (au 1er octobre 1969)

I. GENERALITES

1. Conformément à la résolution 2044 (XX) adoptée le 8 décembre 1965 par l'Assemblée générale, le Directeur général a l'honneur de présenter à l'Assemblée générale, à sa vingt-quatrième session, le présent rapport qui porte sur les activités de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) depuis octobre 1968 à septembre 1969 inclusivement et sur le programme d'activités pour 1970 approuvé par le Conseil d'administration.

2. Le rapport comprend trois parties. La première traite de questions qui intéressent tous les départements de l'Institut, la deuxième concerne les activités de formation et la troisième porte sur le programme de recherche.

A. Conseil d'administration

3. Le Conseil d'administration, auquel incombe la responsabilité "de formuler les principes et les politiques" de l'Institut et "d'entériner le programme de travail et d'adopter le budget" ^{1/}, a tenu sa huitième session du 23 au 25 septembre 1969 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Une liste des membres du Conseil figure à l'annexe I au présent rapport.

4. Dans les observations qu'il a faites à la séance d'ouverture de la session, le Secrétaire général a déclaré que l'année considérée a été une année de consolidation et de progrès réguliers pour l'Institut. Il a dit que, dans le domaine de la formation, le premier colloque destiné aux fonctionnaires de rang élevé des organismes des Nations Unies a constitué une initiative nouvelle. Grâce à la nomination d'un directeur de la formation possédant les qualifications, l'expérience et le dynamisme nécessaires, on pouvait espérer une amélioration régulière de la qualité des programmes de formation de l'Institut. Se référant aux trois importantes études de recherche sur les critères et méthodes d'évaluation, l'acceptation plus large des traités multilatéraux et le statut et les problèmes des petits Etats et territoires, qui avaient été récemment publiées par l'Institut, le Secrétaire général a noté qu'elles indiquaient non seulement l'étendue du domaine sur lequel portait la recherche de l'UNITAR mais qu'elles montraient également combien cette recherche était directement liée à l'efficacité dont faisait preuve l'Organisation des Nations Unies dans la poursuite de ses objectifs principaux. Il a également fait l'éloge du Directeur général pour les efforts qu'il déployait en vue d'obtenir des ressources suffisantes pour les activités de l'Institut grâce à un renouvellement des contributions volontaires d'un certain nombre de gouvernements et, si possible, une augmentation de leur montant et grâce aux nouvelles contributions que s'engageraient à verser des gouvernements dont l'Institut n'avait jusqu'à présent reçu aucune assistance.

^{1/} Statut de l'UNITAR, art. III, par. 2 b). Pour le texte du Statut, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Annexes, point 45 de l'ordre du jour, document A/6875, annexe III.

5. Sur l'avis de son Comité administratif et financier dont la quatrième session s'était tenue à New York le 10 juin 1969, le Conseil d'administration a approuvé le budget révisé pour 1969, a accepté les estimations du Directeur général concernant les ressources prévues pour 1970 et adopté le projet de budget pour 1970 recommandé par ce dernier. Il a également approuvé le programme de travail proposé par le Directeur général pour l'année à venir.

6. Le Conseil a approuvé, dans la mesure où il donnait de bonnes directives pour l'avenir, un document dans lequel étaient passées en revue la politique et les priorités de la recherche de l'UNITAR (voir annexe VI), document qui avait été établi par le Directeur général et mis au point à la lumière des discussions au sein du Comité de recherche du Conseil, dont la deuxième session s'était tenue à Genève le 7 juillet 1969.

B. Personnel, budget et financement

7. L'UNITAR a continué de maintenir ses effectifs au minimum nécessaire pour l'exécution du programme approuvé. Au cours de l'année écoulée, la période pour laquelle deux conseillers spéciaux avaient été nommés est venue à son terme, et un attaché principal de recherche, un attaché de recherche et un attaché adjoint de recherche ont quitté l'Institut à la fin de leur période d'affectation. Au cours de la même période, deux boursiers spécialisés dans la recherche, un administrateur de programme et un administrateur adjoint de première classe sont entrés à l'Institut pour entreprendre de nouvelles tâches. Le personnel des services généraux de l'UNITAR est détaché du Secrétariat par le Service du personnel de l'ONU et il partage ainsi les meilleures possibilités de promotion et d'expériences variées avec leurs collègues du Secrétariat. La politique du personnel pratiquée par l'UNITAR est pleinement conforme aux principes directeurs que l'Assemblée générale a indiqués au Secrétaire général dans sa résolution 2480 B (XXIII) pour ce qui est de l'équilibre linguistique.

8. Avec l'assentiment du Conseil d'administration, le Directeur général a l'intention de faire de l'Office de Genève un centre européen de l'UNITAR pour la formation et la recherche et il a recruté à cette fin une personne particulièrement qualifiée qui doit assumer les responsabilités de représentant de l'UNITAR en Europe et qui succédera à l'administrateur actuellement chargé de cette fonction à l'Office de Genève qui prend sa retraite.

9. On prévoit que le 31 décembre 1969 l'UNITAR disposera d'un solde d'environ 418 350 dollars de crédits non utilisés. On compte sur 1 159 550 dollars de recettes en 1970. Le montant total des ressources disponibles pour 1970 devrait donc s'élever à 1 577 900 dollars.

10. Afin d'assurer que les propositions relatives au budget soient adaptées d'une manière réaliste aux ressources que l'on peut raisonnablement considérer comme certaines, et également pour faire la part des possibilités qui s'offrent au Directeur général s'il réussit à obtenir des ressources supplémentaires, le budget pour 1970 a été divisé en trois catégories :

Catégorie A	Dépenses imputables sur les ressources financières générales que l'on peut raisonnablement considérer comme certaines :	1 368 200 dollars
Catégorie B	Dépenses à n'engager que si des ressources générales supplémentaires sont disponibles :	138 000 dollars
Catégorie C	Dépenses consacrées à des activités pour lesquelles des ressources extérieures spéciales sont disponibles ou peuvent le devenir :	247 000 dollars

11. En outre l'UNITAR espère bénéficier, comme par le passé, de l'appui que divers gouvernements ont apporté à ses activités de recherche et de formation en acceptant de faire face aux frais encourus localement pour des travaux de recherche, des séminaires ou des programmes de formation.

12. Le Directeur général s'efforce sans relâche d'accroître les ressources financières de l'Institut de manière à assurer une base financière stable et une situation de trésorerie qui réponde à l'importance du mandat de l'UNITAR. Il s'est entretenu avec des représentants permanents de divers pays auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'avec des représentants de groupes régionaux et il a profité de voyages qu'il devait effectuer à l'étranger pour exposer le cas de l'UNITAR à des personnalités appropriées. Le Directeur et ses collaborateurs poursuivent leurs efforts en vue d'obtenir un plus large appui de sources non gouvernementales.

13. La période pour laquelle les gouvernements se sont engagés à verser la plupart des contributions actuelles se termine cette année. Il a donc fallu s'efforcer d'obtenir un renouvellement de ces contributions et, chaque fois que possible, l'augmentation de leur montant, ainsi qu'un premier versement de gouvernements qui n'ont pas apporté de contributions. Les gouvernements ont été invités à faire porter, si possible, leurs contributions sur une période de cinq ans. Etant donné la nature de son travail, l'UNITAR doit en effet procéder à une planification à long terme qui nécessite un engagement correspondant pour les contributions financières. C'est pourquoi, dans son premier appel de fonds pour l'Institut, le Secrétaire général avait préconisé que l'on s'engage à verser des contributions couvrant une période de cinq ans, et c'est pourquoi le Directeur général préconise maintenant que les nouvelles contributions ou les contributions renouvelées couvrent une période de même durée. Il espère que de nombreux gouvernements seront en mesure de s'engager de la sorte, sous réserve des restrictions d'ordre constitutionnel auxquelles ils pourraient être soumis. Toutefois, si un gouvernement estime qu'il ne peut annoncer une contribution que pour une période plus courte, sa contribution sera certainement la bienvenue.

C. Coopération avec d'autres organes

14. Les diverses formes de coopération qui existent entre l'UNITAR et d'autres organes en ce qui concerne certains programmes de formation ou de recherche, sont décrites dans l'exposé des programmes et projets qui figure dans le présent rapport. L'UNITAR continue à tenir compte dans ses activités de la nécessité de cette coopération.

15. L'Institut reconnaît qu'il importe de bien coordonner ses activités avec celles d'autres organes des Nations Unies et de nombreux exemples de collaboration et d'action commune ou concertée sont cités dans le rapport présenté par le Directeur général à la quarante-sixième session du Conseil économique et social 2/. Le Directeur général prend part aux réunions du Comité administratif de coordination (CAC) et consulte fréquemment les services pertinents du Secrétariat pour éviter tout chevauchement ou double emploi.

16. Lors de la quatrième réunion annuelle des directeurs des instituts rattachés à l'Organisation des Nations Unies, qui a eu lieu à Genève du 2 au 4 juillet 1969 et qui était placée sous la présidence du Directeur général de l'UNITAR, les neuf directeurs ont procédé à un examen approfondi d'une importante question d'intérêt commun, à savoir "La formation : objectifs, méthodes, sélection et évaluation". Il a été convenu qu'à la cinquième réunion annuelle, qui doit avoir lieu durant l'été de 1970, les directeurs examineraient la question de la recherche dans le contexte des travaux des instituts en général, et étudieraient également, du point de vue des instituts, des documents traitant de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

17. En vue de faciliter la coopération avec d'autres organismes gouvernementaux ou non, le Directeur général a fait en sorte qu'on produise et publie une documentation relative à l'Institut et à ses activités et qu'on lui donne une diffusion suffisante. Divers ouvrages et brochures ont été publiés et d'autres publications analogues seront publiées le cas échéant. Il faut faire une distinction entre cette documentation et la publication de manuels de formation, de travaux de recherche et des résultats des séminaires.

D. Bibliothèque de l'UNITAR

18. La bibliothèque de l'UNITAR constitue un instrument indispensable dans l'accomplissement des tâches de l'Institut et joue, malgré ses dimensions limitées, un rôle précieux en tant que centre et source de renseignements, venant compléter la documentation disponible dans la bibliothèque Dag Hammarskjöld.

2/ E/4622, par. 61 à 85.

II. ACTIVITES DE FORMATION ET ACTIVITES CONNEXES

19. Les efforts que déploie l'Institut en matière de formation s'exercent, à l'heure actuelle, dans trois domaines principaux, qui ont un rapport direct avec l'efficacité des organismes des Nations Unies : la diplomatie, la coopération technique et le droit international. L'Institut s'efforce également, lorsqu'il le peut, de promouvoir ou d'aider les programmes destinés à développer les compétences et les aptitudes des fonctionnaires employés par les organismes des Nations Unies. Les programmes pour 1969 et les modifications qui doivent leur être apportées en 1970 sont décrits aux paragraphes 21 à 52 ci-dessous; un résumé succinct des activités nouvelles envisagées pour 1970 figure aux paragraphes 53 à 58.

20. En 1969, les activités principales ont été les suivantes : une série de conférences et de séminaires, d'une durée totale de quatre mois, sur les organisations internationales et la diplomatie multilatérale, organisée au Siège de l'ONU; deux programmes décentralisés de formation de base destinés aux fonctionnaires débutants et aux fonctionnaires subalternes des affaires étrangères; l'achèvement de la première partie des séminaires régionaux sur l'assistance technique, l'introduction du nouveau séminaire élargi sur les principaux problèmes intéressant la coopération technique et financière; un cours régional d'entretien dans le domaine du droit international; et le premier colloque destiné aux fonctionnaires de rang élevé des organismes des Nations Unies. Le programme de travail pour 1970 consistera essentiellement à poursuivre les activités entreprises en 1969, avec toutefois quelques modifications fondées sur l'expérience acquise et l'évaluation des résultats obtenus.

A. Activités de formation dans le domaine de la diplomatie

Séminaires de l'UNITAR sur les organisations internationales et la diplomatie multilatérale - New York

21. Ce programme, lancé à titre expérimental en 1968, est destiné à permettre aux membres des missions permanentes auprès de l'ONU d'élargir et d'approfondir leurs connaissances de l'organisation, des méthodes et du travail des organismes des Nations Unies ainsi que des problèmes qu'ils ont à résoudre. Les résultats obtenus ont été évalués et, sur le conseil d'un comité consultatif composé de chefs de mission et de hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU, un programme complet a été organisé du 14 janvier au 20 mai 1969.

22. Sept conférences et 44 séminaires, couvrant une gamme étendue de questions, ont été organisés dans le cadre de cette série, avec la participation d'hommes politiques éminents, d'universitaires, de diplomates de rang élevé et de hauts fonctionnaires internationaux. Les modifications apportées ont été les suivantes : l'organisation de séminaires distincts en français et en anglais a été abandonnée, des services d'interprétation simultanée étant fournis pour permettre à tous les participants de bénéficier de la science et de l'expérience des mêmes directeurs de

débats et des mêmes conférenciers; les fonctionnaires du Secrétariat ont pu participer au programme au même titre que les membres des missions permanentes; un certain nombre de questions pratiques (l'ONU et les moyens d'information, la correspondance diplomatique, la préparation des conférences internationales, la documentation de l'ONU, les questions de protocole) ont été ajoutées à la liste de sujets traités. Le discours d'ouverture du programme de 1969 a été prononcé par M. Andrew Cordier, président par intérim de l'Université Columbia, à New York, et ancien Secrétaire général adjoint à l'ONU. Parmi les autres conférenciers, citons M. C. W. Jenks, directeur général adjoint de l'OIT; M. Paul Hoffman, directeur du Programme des Nations Unies pour le développement; M. Mohamed Shoaib, vice-président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement; M. Boris S. Fomin, de l'Institut central d'économie et de mathématiques d'URSS; M. Oscar Schachter, directeur général adjoint et directeur de la recherche de l'UNITAR; et M. Leonard Beaton, rédacteur en chef du périodique du Commonwealth britannique, The Round Table. On trouvera à l'annexe III la liste complète des sujets traités au cours des conférences et des séminaires, ainsi que les noms des conférenciers, des directeurs de débats et des orateurs invités.

23. Cent dix-sept fonctionnaires de 52 missions permanentes, et 35 fonctionnaires du Secrétariat se sont inscrits aux cours, étant entendu que chacun pourrait n'assister qu'aux séminaires l'intéressant particulièrement. On a compté en moyenne une trentaine de participants à chaque séance. A la fin du programme, les participants ont tenu une réunion spéciale d'évaluation pour faire part de leurs opinions sur tous les aspects du programme et de leurs propositions concernant les améliorations à apporter. Il en est tenu compte dans l'établissement du programme pour 1970.

24. Ce programme destiné aux membres des missions permanentes et aux fonctionnaires des Nations Unies s'étant révélé utile et profitable, on se propose de l'organiser de nouveau en 1970, en y apportant les modifications suivantes quant à sa durée et son contenu :

- a) La durée du programme sera ramenée de quatre à trois mois;
- b) Les séminaires seront divisés en deux catégories. Une série portera sur une large gamme de questions touchant les organisations internationales et la diplomatie multilatérale, analogues aux sujets qui figuraient au programme de 1969; l'autre série sera consacrée à quelques sujets seulement, mais qui seront examinés de façon beaucoup plus détaillée, chacun des sujets étant traité pendant plusieurs séances successives de manière à donner aux participants qui le désirent la possibilité d'étudier à fond et en détail les questions qui les intéressent. Les animateurs des séminaires des deux catégories seront choisis, comme auparavant, parmi des experts éminents, des diplomates de rang élevé et des hauts fonctionnaires internationaux. Comme par le passé, un ou plusieurs chefs de mission ou diplomates de rang élevé seront invités à participer à chaque séminaire en qualité de conférenciers.

Séminaire de l'UNITAR sur les organisations internationales et la diplomatie multilatérale - Genève, 1970

25. En consultation avec l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève, on procède actuellement à l'établissement de plans détaillés en vue d'organiser en 1970 un programme de formation avancée destiné aux membres des missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et auprès des institutions spécialisées, ainsi qu'aux fonctionnaires des organismes des Nations Unies en poste à Genève. Les cours permettront aux participants d'élargir et d'approfondir leurs connaissances en ce qui concerne le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies et les problèmes auxquels elle doit faire face. Ce programme sera conforme à la politique déjà approuvée par le Conseil d'administration quant à la réorientation des activités de formation de l'UNITAR dans le domaine de la diplomatie et à l'utilisation de l'Office de Genève comme l'un des centres de formation de l'Institut. Etant donné que la question des frais de voyage ou des indemnités de subsistance pour les participants ne se posera pas, le coût de ce programme sera de beaucoup inférieur à celui des programmes de formation destinés aux fonctionnaires des affaires étrangères qui ont été organisés chaque année à Genève de 1962 à 1968.

Cours décentralisés de formation de base destinés aux fonctionnaires des affaires étrangères

26. La décision d'organiser des cours de formation de base et des cours de perfectionnement distincts et de régionaliser les premiers pour qu'un plus grand nombre de fonctionnaires puissent être formés à moindre coût a joué un rôle important dans l'orientation nouvelle imprimée à la formation des diplomates. Cette décision a été appliquée en 1969 grâce à l'organisation de deux cours de base destinés aux nouveaux fonctionnaires et aux fonctionnaires subalternes des affaires étrangères dans les pays en voie de développement.

27. Le premier de ces cours, destiné aux participants de langue française, a été dispensé à Dakar (Sénégal), de la mi-janvier à la mi-mai, à 13 fonctionnaires venant de 12 pays. Des dispositions ont également été prises pour que les participants puissent, par groupes, faire un stage de formation complémentaire dans les ministères des affaires étrangères d'un certain nombre de pays qui ont accepté d'offrir leur collaboration en organisant ces stages et en prenant les frais à leur charge. Le Directeur exécutif sait gré aux gouvernements de ces pays de l'aide généreuse qu'ils ont fournie à cet égard. Le deuxième cours, destiné à des fonctionnaires anglophones, a commencé à Makerere (Ouganda) le 24 juin et se terminera le 27 octobre 1969; il est suivi par 24 fonctionnaires venus de 14 pays. Un certain nombre de gouvernements ont offert de dispenser une formation pratique à ces fonctionnaires auprès de leurs ministères des affaires étrangères; cette aide a également été accueillie avec reconnaissance.

28. Le programme comporte un enseignement de base portant sur les relations internationales, les organisations internationales, le droit international, l'économie internationale, la pratique diplomatique et consulaire ainsi que l'organisation et l'administration des services et missions diplomatiques. Certains cours de formation linguistique ont aussi été prévus.

29. Le programme sera le même en 1970, avec toutefois cette différence importante que les deux séries de cours distincts en anglais et en français seront remplacés par des cours uniques à l'intention de 35 à 40 participants francophones et anglophones qui vivront et travailleront ensemble et assisteront, dans la mesure du possible, aux mêmes conférences. Cette décision a été prise sur les instances et les avis reçus de toutes parts, préconisant des cours groupés pour permettre aux jeunes diplomates d'apprécier, dès le début de leur carrière, l'importance de l'entente et de la coopération internationales. Une interprétation simultanée sera assurée et sera complétée, en cas de besoin, par des cours distincts dans les deux langues. Il en résultera une augmentation des frais généraux, mais qui sera compensée par une réduction des dépenses d'administration et d'autres dépenses. Les gouvernements qui désigneront des candidats devront payer à ces derniers leurs frais de voyage et une indemnité de subsistance à l'aide des bourses fournies à leur pays au titre de l'assistance technique des Nations Unies. Le Directeur général espère que l'aide généreuse accordée cette année par un certain nombre de gouvernements en vue de permettre aux participants de recevoir une formation pratique plus poussée au ministère des affaires étrangères de leur pays sera de nouveau offerte en 1970.

30. L'Institut est actuellement en pourparlers avec certains gouvernements et certaines institutions d'Afrique afin de choisir pour le programme de 1970 un lieu approprié comportant les locaux et installations indispensables.

B. Formation dans le domaine de la coopération technique

Séminaires régionaux sur les techniques et procédures d'assistance technique des Nations Unies

31. L'ancien programme centralisé de formation en groupe en matière de coopération technique a été remplacé en 1968 par une série de séminaires régionaux étalés sur deux ans, ce qui met cette formation à la portée d'un plus grand nombre de personnes à de moindres frais, et garantit aussi que la formation est plus étroitement reliée aux problèmes et aux conditions particulières des régions dont les stagiaires sont originaires. L'Institut ne prend à sa charge que les frais du personnel chargé de l'exécution des programmes. Les frais de voyage et autres des participants sont imputables sur les programmes entrepris pour les pays respectifs au titre de l'assistance technique des Nations Unies. Les directeurs de débats et les conférenciers des séminaires sont des fonctionnaires du PNUD, des institutions spécialisées, des commissions économiques régionales et, naturellement, de l'Institut lui-même.

32. Les deux premiers séminaires de la série (un pour l'Amérique latine et l'autre pour l'Europe et le Moyen-Orient) ont eu lieu en 1968 et ont été décrits dans le dernier rapport du Directeur général à l'Assemblée générale 3/. En 1969, les trois séminaires suivants ont été organisés :

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Annexes, point 43 de l'ordre du jour, document A/7263.

a) Un séminaire régional pour l'Asie et l'Extrême-Orient s'est tenu à Bangkok du 10 au 23 mars 1969 et a été suivi par 23 fonctionnaires nationaux et 4 fonctionnaires des services extérieurs du PNUD;

b) Un séminaire régional pour l'Afrique (pour les participants de langue anglaise) s'est tenu à Addis-Abeba du 7 au 25 avril et a été suivi par 17 fonctionnaires nationaux et 5 fonctionnaires du PNUD;

c) Un séminaire régional pour l'Afrique (pour les participants de langue française) s'est tenu à Dakar du 5 au 23 mai et a été suivi par 8 fonctionnaires nationaux et 4 fonctionnaires du PNUD.

Le Directeur général remercie le PNUD, le Bureau de la coopération technique de l'Organisation des Nations Unies et les commissions économiques régionales intéressées d'avoir aidé l'UNITAR à organiser ces séminaires.

33. Cette formation répondant à un besoin continu et donnant des résultats intéressants, on envisage de répéter le cycle en 1970-1971 avec l'assistance du PNUD, du Bureau de la coopération technique et des commissions économiques régionales. Le programme de travail pour 1970 comprendra donc un séminaire régional pour l'Amérique latine, qui se tiendra à Santiago (Chili) du 4 au 15 mai 1970, et un séminaire régional pour l'Europe et le Moyen-Orient, qui se tiendra à Genève du 15 juin au 5 juillet 1970. On organisera en 1971 des séminaires pour les régions d'Asie et d'Extrême-Orient et d'Afrique. Comme les années précédentes, les frais de voyage et les indemnités de subsistance des participants seront couverts par des bourses de perfectionnement inscrites dans les programmes des pays respectifs entrepris au titre de l'assistance technique des Nations Unies.

Séminaire sur les principaux problèmes intéressant la coopération technique et financière

34. Ce programme vise à compléter le cycle d'études sur les principaux problèmes de l'assistance technique, qui a lieu chaque année depuis 1966, par quelques-uns des éléments de l'ancien programme de formation dans le domaine du financement du développement. Il a commencé cette année le 29 août et se terminera le 9 novembre. Il est conçu pour permettre à 14 coordinateurs nationaux d'assistance extérieure, de niveau élevé, et à 5 représentants résidents adjoints du PNUD de se rendre au siège des sources nationales et internationales d'aide extérieure (à Genève, Rome, Vienne, Paris, Londres, Moscou, New York et Washington) pour acquérir, grâce à des entretiens à niveau élevé, une connaissance d'ensemble des politiques régissant l'octroi de l'assistance extérieure dont peuvent bénéficier les projets de développement, du stade de la conception (assistance technique) au stade d'exécution (financement). Les dépenses de ce programme seront couvertes par des fonds du PNUD affectés à l'assistance technique et ces fonds seront distribués par le Bureau de la coopération technique. Les frais de voyage aller et retour des participants entre leur pays et l'URSS ainsi que tous les autres frais locaux sont imputés sur la part en roubles de la contribution de l'URSS à l'Institut.

35. L'Institut a préparé un manuel décrivant les politiques, les méthodes et les procédures des principaux organismes de financement extérieur et l'a distribué à l'avance aux participants. Après les rajouts ou les révisions qui pourront

s'imposer en fonction de l'expérience acquise au cours du programme, ce manuel sera publié en tant que complément du "Manuel de l'assistance technique des Nations Unies", ouvrage de l'UNITAR qui continue d'être très demandé.

36. Le séminaire de cette année constituera dans une certaine mesure une expérience nouvelle, puisque c'est la première fois que des problèmes d'assistance tant financière que technique seront débattus par le même groupe avec les hauts fonctionnaires des gouvernements et des organismes dispensateurs. Le nombre d'excellents candidats qualifiés proposés pour le cours a été de loin supérieur au nombre que l'on pouvait accueillir. L'Institut envisage, avec l'accord du PNUD et du Bureau de la coopération technique, d'organiser un séminaire identique en 1970. Il examine actuellement la possibilité d'admettre un nombre de participants légèrement plus élevé.

C. Formation dans le domaine du droit international

Cours régional de formation et d'entretien dans le domaine du droit international

37. L'Institut coopère avec le Service juridique du Secrétariat de l'ONU et avec l'UNESCO pour organiser des séminaires et des cours de formation régionaux et l'octroi de bourses de perfectionnement, en application des résolutions 2099 (XX), 2204 (XXI) et 2313 (XXII) de l'Assemblée générale sur le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.

38. Le deuxième cours régional d'entretien de la série, destiné à l'Asie, s'est tenu à Quezon près de Manille (Philippines) du 11 au 29 août 1969. Le Gouvernement philippin a généreusement offert de prendre entièrement à sa charge l'accueil des participants et des experts et conférenciers de l'extérieur et de fournir les services nécessaires. Les frais de voyage des participants et les frais de voyage et honoraires du personnel enseignant sont assumés à proportion égale par l'UNESCO et l'Institut. Le cours était destiné à l'origine aux fonctionnaires nationaux de rang subalterne et intermédiaire, aux jeunes professeurs d'université et aux étudiants ayant déjà une formation poussée dans le domaine du droit international. Il a été suivi par 20 participants originaires de 13 pays de la région. Une liste des conférenciers éminents qui ont assuré ce cours et des matières qu'ils ont enseignées figure à l'annexe IV.

39. Le prochain cours régional d'entretien de ce type n'aura pas lieu avant 1971. Le programme de 1970 prévoit un séminaire régional de droit international pour l'Afrique (voir par. 92 ci-dessous) et la continuation du programme ONU/UNITAR de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international, qui est décrit à la section D ci-dessous.

D. Bourses de perfectionnement

Programme ONU/UNITAR de bourses dans le domaine du droit international

40. L'Institut a continué en 1969 à organiser et à financer, en collaboration avec le Service juridique de l'ONU, un programme de bourses exécuté en application des

résolutions de l'Assemblée générale citées au paragraphe 37 ci-dessus. Ces bourses sont destinées aux fonctionnaires nationaux et aux professeurs d'université, originaires surtout des pays en voie de développement, dont l'activité s'exerce dans le domaine du droit international. Elles doivent leur permettre d'acquérir une connaissance plus approfondie du droit international et du travail que l'ONU et les organismes qui lui sont rattachés effectuent dans le domaine juridique. Quatorze bourses ont été accordées cette année au titre du budget ordinaire de l'ONU, tandis que l'Institut offrait quatre bourses supplémentaires sur ses propres fonds. L'Institut et le Service juridique de l'ONU choisissent les boursiers et élaborent le programme de travail de chacun d'eux conjointement.

41. Trois des boursiers de 1969 ont commencé par suivre un séminaire de droit international à Genève. Puis, deux d'entre eux ont reçu une formation pratique, l'un au Service juridique de l'ONU et l'autre au Service juridique de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à Vienne. Les 15 autres boursiers ont suivi une série de conférences à l'Académie de La Haye du 22 juillet au 20 août, dont certaines étaient organisées spécialement pour le groupe par l'Institut. Un certain nombre de boursiers ont suivi ensuite un cours de recherche à l'Académie de La Haye jusqu'au 26 septembre avant de poursuivre leur formation pratique dans les services juridiques de certains des organismes des Nations Unies. Les boursiers choisis en 1969 étaient originaires des pays suivants : Afghanistan, Bolivie, Botswana, Cameroun, Chypre, El Salvador, Espagne, Ghana, Guyane, Irak, Libéria, Pakistan, Paraguay, Roumanie, Soudan, Suède, Syrie et Uruguay.

42. Ce programme sera repris selon les mêmes principes en 1970.

Programme de bourses Adlai E. Stevenson administré par l'Institut

43. Ce programme existe depuis 1966-1967 grâce à une subvention spéciale du Gouvernement des Etats-Unis; il a été décrit en détail dans les deux derniers rapports du Directeur général à l'Assemblée générale ^{4/}. Le troisième et dernier groupe de 10 boursiers est arrivé en septembre 1969 et a terminé son programme de travail le 13 juillet 1969. Après avoir passé par une période d'orientation à l'Institut et assisté aux délibérations quotidiennes de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, ces boursiers se sont consacrés à des programmes individuels de travail et d'études destinés à leur permettre d'acquérir une connaissance directe et une bonne compréhension du fonctionnement de l'ONU et des organismes qui lui sont rattachés. Ils ont également assisté aux conférences et séminaires du programme de formation de l'Institut en matière de diplomatie multilatérale au Siège de l'Organisation des Nations Unies. L'Institut a pris les dispositions nécessaires pour que certains puissent être attachés à des départements du Secrétariat et participer à des activités de recherche de l'Institut. A la fin du programme, trois des boursiers se sont vu offrir la possibilité de visiter Paris, Genève et Vienne, comme ils le désiraient, pour étudier sur place le fonctionnement de quelques-unes des institutions spécialisées des Nations Unies.

44. L'Institut est très reconnaissant au Gouvernement des Etats-Unis d'avoir offert ce programme trois années successives.

^{4/} A/6875, A/7263.

E. Autres activités connexes

Colloque destiné aux fonctionnaires de rang élevé des organismes des Nations Unies

45. L'Institut assume l'initiative des efforts qui sont déployés pour accroître la compétence et l'efficacité du personnel travaillant pour les organismes des Nations Unies, ou leur apporte une assistance, particulièrement dans les domaines où une action conjointe ou concertée est nécessaire.

46. A ce propos, il a été fait mention, au paragraphe 39 du dernier rapport du Directeur général à l'Assemblée (A/7263), des négociations entamées par l'Institut avec un certain nombre d'institutions spécialisées en vue d'organiser à l'intention des fonctionnaires de rang élevé des différents organismes des Nations Unies un colloque grâce auquel ils devraient, à l'issue de conversations officieuses très franches, pouvoir se rendre mieux compte des problèmes qui se posent à chacun d'eux dans son travail et étudier divers moyens d'agir avec plus d'efficacité, séparément et conjointement.

47. Ce colloque, qui a été accueilli favorablement par presque tous les organismes des Nations Unies, s'est tenu à Genève du 7 au 11 juillet 1969. Il a été suivi par 25 hauts fonctionnaires (dont la plupart avaient au moins le rang de directeur) appartenant à 17 organisations et représentant les divers éléments de l'échelon supérieur de direction des organismes des Nations Unies. Le programme, qui a été lancé par le Directeur général, a pris un brillant départ avec une déclaration de M. David Morse, directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Les participants ont parlé en leur qualité personnelle plutôt qu'à titre de représentants de leurs organisations respectives, et ils l'ont fait en toute franchise. Les échanges de vues, la confrontation des données de l'expérience et les suggestions pratiques ont porté sur un grand nombre de sujets tels que la prise de décisions dans les organismes des Nations Unies, notamment l'utilisation des techniques modernes de gestion; la direction du personnel, la création de conditions susceptibles d'intéresser ceux qui veulent faire carrière dans la fonction publique internationale, la formation, le moral et l'esprit de corps dans les organisations des Nations Unies, et enfin la coordination interorganisations tant au Siège que dans les services extérieurs.

48. Les débats ont fait apparaître un certain nombre de suggestions pratiques intéressantes pour améliorer l'efficacité des organismes des Nations Unies et renforcer le sentiment de cohésion et l'esprit de corps parmi les fonctionnaires internationaux.

49. Tous les participants ont été d'accord pour estimer que ce colloque avait donné des résultats très intéressants et qu'il devrait être organisé chaque année pour des groupes différents de hauts fonctionnaires, en sorte qu'un nombre toujours plus grand de fonctionnaires de l'échelon supérieur des organismes des Nations Unies puissent bénéficier de contacts et d'entretiens francs et libres avec des fonctionnaires d'autres organisations. Ils ont aussi vivement recommandé :

- a) Qu'on ne choisisse pas comme lieu de réunion le siège des grandes institutions spécialisées afin que les participants, dégagés des contraintes de leurs fonctions habituelles, puissent se réunir fréquemment et avoir des échanges de vues officieux en dehors des sessions de travail;

- b) Qu'on s'efforce d'obtenir que les divers organismes des Nations Unies nomment un plus grand nombre de candidats afin que l'Institut puisse, en choisissant les participants, équilibrer de façon satisfaisante au sein du groupe les responsabilités techniques et les responsabilités de direction ainsi que la nationalité et l'expérience antérieure.

Il sera tenu compte de ces recommandations lorsqu'on préparera le colloque pour 1970.

50. Les participants au Colloque de 1969 ont recommandé que l'Institut prenne l'initiative d'organiser des programmes de formation du type "Ecole des cadres" pour des groupes de fonctionnaires de différents niveaux appartenant à différents organismes des Nations Unies (voir par. 53 ci-dessous).

Assistance pour la formation des spécialistes des programmes de population

51. L'Institut a été consulté au sujet du programme d'un cours spécial de formation organisé par la Division de la population du Secrétariat de l'ONU à l'intention d'un groupe de spécialistes des programmes de population nouvellement recrutés. Le personnel de l'Institut a également apporté une aide, en présidant certaines des sessions de débats du séminaire.

Assistance aux autres institutions

52. L'Institut a fourni les services d'un professeur qui a dirigé les séminaires sur l'organisation internationale dans le cadre du deuxième Programme de formation à l'intention des fonctionnaires des affaires étrangères des pays d'Asie qui a été organisé à Séoul (République de Corée) sous les doubles auspices de l'Organisation régionale de l'Orient pour l'administration publique et de la Fondation Carnegie.

F. Activités nouvelles proposées pour 1970

Rapport sur la nécessité et la possibilité de créer une Ecole des cadres des Nations Unies

53. Comme suite à une initiative prise par l'Institut, le CAC a récemment donné son accord de principe pour que l'Institut entreprenne une étude sur la possibilité de créer une Ecole des cadres des Nations Unies. Dans cette étude, qui sera exécutée en consultation étroite avec toutes les institutions et tous les organismes des Nations Unies, l'Institut s'efforcera de répondre aux questions suivantes :

- a) Les organismes des Nations Unies ont-ils besoin d'une école des cadres compte tenu du fait que chacun des organismes est responsable au premier chef de la formation de ses fonctionnaires après leur recrutement?
- b) Si l'on admet qu'une école des cadres ou toute autre institution dispensant une formation commune à des groupes de fonctionnaires de tous les organismes des Nations Unies, contribuera directement à accroître l'efficacité des Nations Unies, quel sera exactement le rôle de cette

école des cadres ou de cette institution? Ce rôle sera-t-il suffisamment large pour s'étendre, dans une certaine mesure, aux institutions et organisations qui ont des fonctions techniques bien définies?

- c) Comment cette nouvelle institution pourra-t-elle être organisée et financée?

54. Une fois terminée, l'étude sera communiquée à tous les organismes des Nations Unies pour qu'ils fassent connaître leurs observations, et la question de la suite éventuelle à donner aux recommandations sera soumise en temps utile au CAC. Il va sans dire que cette étude sera également soumise au Conseil d'administration de l'Institut par l'intermédiaire de son comité de la formation.

Week-ends de l'Institut

55. Le Directeur général s'est assuré que le sentiment général était favorable à la proposition tendant à ce que l'Institut organise des programmes qui permettraient aux diplomates de rang élevé de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à des personnalités éminentes des milieux universitaires et des affaires publiques (y compris des personnalités appartenant aux milieux de l'industrie, du commerce, du travail et des communications) de se réunir pendant les week-ends, dans une ambiance agréable et détendue, pour procéder à des échanges de vues officiels sur divers aspects de l'organisation et du fonctionnement des Nations Unies. Ces discussions non seulement contribueraient à préciser et à faire mieux comprendre certains problèmes et certaines attitudes, mais permettraient aussi d'entrevoir des solutions possibles et de découvrir des méthodes et techniques nouvelles pouvant être appliquées pour résoudre les problèmes de façon efficace.

56. En accueillant des invités et en s'occupant des aspects techniques et administratifs de ces réunions de week-end, l'Institut contribuerait directement à la réalisation de son objectif déclaré, qui consiste à renforcer l'efficacité des organismes des Nations Unies en les faisant mieux connaître d'un plus vaste public. Le Directeur général estime cependant que ce programme devrait être financé à l'aide de dons spéciaux offerts par des fondations ou d'autres sources, plutôt qu'à l'aide du budget ordinaire de l'Institut. Une fondation (l'Institute for International Order) a déjà annoncé une contribution de 7 000 dollars des Etats-Unis pour aider à financer ce programme. Le Canadian Institute of International Affairs a invité l'Institut à organiser l'un de ces week-ends à Toronto et a offert de fournir toutes les installations d'accueil et de prendre à sa charge les frais de voyage des participants. On élabore actuellement des plans détaillés en vue d'organiser le premier week-end de l'Institut, vraisemblablement au cours du dernier trimestre de 1969, et de le faire suivre d'une série de réunions du même genre en 1970.

Séminaire sur l'enseignement et la formation pour la fonction publique internationale

57. Dans le cadre de sa contribution à l'Année internationale de l'éducation, l'Institut a offert d'organiser en 1970 un séminaire sur la formation des fonctionnaires internationaux. Les directeurs des instituts des Nations Unies

qui se sont rencontrés récemment à Genève ont approuvé cette proposition et ont promis leur pleine coopération. Il reste à mettre au point les détails de ce séminaire qui, pour le moment, figure au projet de budget dans la catégorie B (voir ci-dessus par. 10).

Autres programmes envisagés

59. Des suggestions et des questions, émanant tant de l'UNITAR même que de l'extérieur, continuent à affluer quant à la possibilité pour l'Institut de participer à de nouveaux programmes de formation qui sont de son ressort. On peut citer ici deux programmes :

- a) Séminaires sur les problèmes et techniques d'achats internationaux pour des projets de développement (programme proposé par l'Organisme suédois de développement international);
- b) Programmes de formation à l'intention des principaux fonctionnaires de l'information des pays en voie de développement (projet examiné actuellement par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement).

III. RECHERCHE

59. On trouvera ci-après un bref exposé des activités de recherche entreprises depuis le dernier rapport du Directeur général à l'Assemblée générale, ainsi qu'un aperçu des activités futures.

60. Au cours de l'année écoulée, l'Institut a mené à bien trois grands projets de recherche, sur lesquels il a publié des études 5/; le Directeur général a entrepris un examen de la politique et des priorités de l'UNITAR dans le domaine de la recherche; enfin, grâce à une subvention de la fondation Ford, il a réuni plusieurs groupes d'experts chargés de donner des conseils sur la planification à long terme de la recherche.

61. Plusieurs projets actuellement en cours d'exécution doivent être terminés d'ici la fin de l'année; d'autres le seront en 1970, et l'on a déjà entrepris des travaux préliminaires dans un certain nombre d'autres domaines de recherche. Faute de crédits suffisants, surtout, les projets de recherche prévus pour 1970 sont un peu moins nombreux qu'en 1969. Cependant, certains projets seront financés au moyen de dons d'affectation spéciale.

A. Examen de la politique et priorités

62. On trouvera à l'annexe VI un document fondé sur l'examen de la politique et des pratiques courantes de la recherche de l'UNITAR. Ce document présente notamment la nature, la portée et l'orientation des activités de recherche que mène l'Institut, expose le rôle particulier qui lui incombe pour ce qui est d'encourager d'autres centres de recherche et des particuliers à effectuer des recherches sur les Nations Unies, et examine les divers types d'études qu'il pourrait entreprendre. Ce document décrit aussi la procédure adoptée par l'Institut pour choisir des domaines ou des sujets particuliers de recherche, et pour mettre au point les méthodes de recherche proprement dite. On trouvera également dans ce document les coûts des projets dans les diverses activités de recherche que l'UNITAR entreprendra, ainsi que l'ordre d'importance des programmes de recherche. On y trouvera enfin un examen de l'utilité et de l'influence de la recherche de l'UNITAR, et la conclusion que l'influence de l'UNITAR dans les domaines universitaires et spécialisés est peut-être aussi importante que ses effets immédiats sur les organismes des Nations Unies.

5/ On trouvera à l'annexe V une liste des études et des documents de base établis par des membres du personnel de l'UNITAR, des consultants et des experts de l'extérieur (depuis 1966).

B. Projets de recherche achevés

63. L'Institut a achevé et publié les trois études suivantes :

Critères et méthodes d'évaluation

64. Cette étude a été achevée au début de l'année, et un texte provisoire a été distribué pour observations à un groupe d'experts, de chercheurs et de fonctionnaires internationaux. On a tenu compte, dans la version définitive de l'étude, des suggestions formulées par les personnes à qui le texte avait été envoyé. Cette étude, la première de sa série, a été publiée en anglais, en espagnol et en français, sous forme de document de l'UNITAR et a été largement distribuée à des fonctionnaires nationaux et internationaux et à des chercheurs. Elle a aussi été présentée par le Secrétaire général au Conseil économique et social en application de la résolution du Conseil. Le Directeur général prend actuellement des dispositions pour la faire réimprimer sous forme de volume relié.

65. Cette étude est composée de deux parties : la première explique les principaux problèmes qui se posent au niveau de la planification et de la gestion des projets de développement, en insistant particulièrement sur l'importance d'une planification systématique. La deuxième partie traite de quelques-uns des instruments d'analyse, empruntés aux techniques modernes de gestion et qui, à condition d'être employés avec jugement et discernement, peuvent fournir aux responsables des décisions une base d'information beaucoup plus sûre qu'elle ne l'est généralement.

Acceptation plus large de traités multilatéraux

66. Cette étude, qui compte 250 pages, a été achevée et publiée par l'Institut en juin 1969. Elle avait été auparavant lue et révisée par un certain nombre d'experts des questions juridiques et de conseillers juridiques auprès des gouvernements et des organisations internationales. Elle a été envoyée sous sa forme actuelle à des spécialistes du droit dans le monde entier, notamment aux membres de la Commission du droit international et à des personnes qui s'occupent de questions juridiques dans les ministères des affaires étrangères et dans les organismes de l'ONU. Des exemplaires ont également été envoyés aux missions permanentes et à quelques bibliothèques et centres de recherche nationaux.

67. Cette étude analyse en détail les procédures de ratification et d'adhésion en ce qui concerne 81 traités conclus sous les auspices des Nations Unies, étudie les méthodes utilisées pour leur assurer une acceptation plus large, et examine les facteurs qui font obstacle à leur acceptation (à l'exclusion des objections sur le fond). Elle comprend des chapitres sur les dispositions administratives à l'échelon national, les exigences constitutionnelles et les procédures législatives concernant la conclusion des traités, les exigences constitutionnelles et les procédures législatives relatives à l'acceptation, la succession ou l'adhésion des nouveaux Etats en ce qui concerne les traités multilatéraux et la mesure dans laquelle des réserves affectent l'acceptation.

Situation et problèmes des Etats et des territoires très petits

68. Cette étude, la troisième grande étude publiée au cours de l'année, porte sur les problèmes des Etats et des territoires très petits, en particulier sur leur rôle et leur participation aux affaires internationales, ainsi que sur l'assistance que les organismes des Nations Unies peuvent leur fournir. La première partie de l'étude fait l'historique des problèmes; elle traite des questions que soulève la participation des petits Etats du point de vue des organisations internationales, ainsi que des droits des petits territoires. On a également cherché à déterminer les facteurs qui font que ces territoires existent en tant qu'entités internationales distinctes plutôt qu'en tant qu'éléments d'unités politiques plus vastes. La deuxième partie de l'étude examine la situation de ces Etats sous l'angle de leur évolution politique et de leurs relations internationales, puis décrit les différentes formes que prennent les relations de ces Etats avec l'étranger, leur participation aux organisations internationales et régionales ainsi que les arrangements pris dans les domaines militaires et de la sécurité. Les problèmes pratiques avec lesquels ces Etats et territoires sont aux prises dans les domaines de l'administration publique, de la viabilité de leur économie, et en ce qui concerne d'autres aspects particuliers liés à l'isolement et à la faible population, ainsi que dans le domaine de l'éducation font ensuite l'objet d'un examen approfondi. Un autre chapitre sur les aspects économiques est actuellement en préparation. L'Institut a l'intention de le publier en supplément à l'étude actuelle. La dernière partie de l'étude contient des suggestions et propositions en vue d'une action internationale depuis une plus juste compréhension des sérieuses difficultés qui sont propres à ces Etats et territoires jusqu'aux garanties de sécurité, à l'assistance économique et autre, et à la possibilité d'une aide et de services spéciaux de la part des organismes des Nations Unies.

69. L'étude s'est enrichie des observations et suggestions faites par un groupe international d'experts, qui a révisé l'avant-projet en novembre 1967 et la première version en avril 1969. La version définitive a été publiée par l'Institut en juillet et a été largement distribuée à des représentants, des fonctionnaires internationaux et à d'autres personnes. On espère publier une dernière version révisée sous forme de livre.

C. Projets de recherche en cours d'exécution

70. Relations entre l'ONU et les organisations régionales intergouvernementales. L'Institut a terminé une étude sur les relations entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dans le domaine économique et social; le texte a été distribué pour observations à un petit nombre d'experts. Cette étude décrit et étudie le fonctionnement de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de l'OUA, organismes dont certaines fonctions se chevauchent, en distinguant entre leurs responsabilités et en délimitant leurs domaines d'activité. Elle établit les rapports existant entre la CEA et l'OUA pour ce qui est de leurs instruments constitutifs, leurs procédures et leurs pratiques de coopération et leur mécanisme de coordination. En étudiant les problèmes de compatibilité, de concurrence et de double emploi, elle présente aussi une évaluation critique des politiques et activités de la CEA et de l'OUA. Elle propose des moyens de renforcer la

coopération entre la CEA et l'OUA, et examine également les relations entre d'autres organismes des Nations Unies et l'OUA. La rédaction des parties de cette étude traitant du rôle de l'OUA dans les domaines de la politique et de la sécurité est achevée, et l'on travaille actuellement aux quelques chapitres restants. Une étude analogue sur les relations entre l'ONU et les organisations d'Europe occidentale est presque terminée, et l'on commencera à travailler en 1969 à des études sur les organisations régionales d'Amérique latine, du Moyen-Orient, d'Asie et d'Europe orientale. Les rapports sur le projet seront distribués sous forme d'études indépendantes dans une série suivie.

71. Etude comparative de l'efficacité des mesures prises pour lutter contre la discrimination raciale. L'étude sur le Royaume-Uni, effectuée en coopération avec l'Institute of Race Relations de Londres, est achevée, et des experts de diverses régions du monde sont occupés à la reviser. Après une introduction présentant l'historique de la question, la première partie contient des renseignements démographiques et statistiques détaillés et décrit les groupes d'immigrants et les groupes minoritaires dans la société britannique. La deuxième partie traite de la discrimination raciale dans les domaines de l'habitation, de l'enseignement et de l'emploi. L'examen de cet aspect est illustré par des études de cas dans le domaine de l'emploi fondées sur des résultats d'entretiens, de questionnaires et de tests. La troisième partie analyse et évalue les dispositions législatives et les mesures prises par le Race Relations Board, la Community Relations Commission et d'autres institutions bénévoles locales. Elle présente pour terminer un certain nombre de conclusions tirées de l'analyse des faits. Une étude analogue effectuée au Pérou, et étudiant particulièrement la place et l'importance des activités de développement dans la population autochtone, doit être achevée à la fin de 1969. La plupart des coûts de ces études ont été couverts grâce à une subvention de la fondation Volkswagen. L'Institut a l'intention de préparer et d'effectuer d'autres études par pays s'il peut obtenir un appui financier analogue.

72. Utilisation par les moyens d'information de masse des renseignements relatifs à l'Organisation des Nations Unies. Un rapport préliminaire a été élaboré sur la base des résultats des enquêtes et de l'analyse des données. L'Institut espère publier le rapport sous sa forme définitive à la fin de l'année. Cette étude, effectuée en trois périodes d'observation, a permis de rassembler et d'enregistrer plus de 90 000 éléments d'information. Ces éléments ont été codés et, à l'aide de cartes perforées, transcrits sur rubans et traités sur ordinateur. Les données ainsi exploitées servent de base à l'analyse. La série originale de données a été gardée dans les archives de l'Institut et peut servir à des analyses secondaires, le paquet de cartes perforées ou la transcription sur ruban servant d'index. Le rapport préliminaire a été révisé par un groupe d'experts de l'UNITAR sur les moyens d'information, qui a estimé que les données et les premiers résultats des analyses présentaient un grand intérêt pour tous ceux qui s'occupent d'information à l'Organisation des Nations Unies, et qu'en même temps ils auraient une influence sur la recherche sur les processus de communication et d'information à l'échelle mondiale.

73. L'exode des élites - la migration internationale de spécialistes qualifiés des pays en voie de développement vers les pays développés. Au cours de l'année, l'Institut a poursuivi trois types d'activités de recherche dans ce domaine. En

premier lieu, il a révisé un rapport préliminaire qui avait servi de base au rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale sur ce sujet. On pense que cette recherche théorique donnera matière à deux documents détaillés et à jour et l'Institut espère les publier sous une forme appropriée. L'Institut a pris en même temps des dispositions pour que l'on commence sur place des études sur les causes et les conditions du phénomène de l'exode des élites. Des questionnaires détaillés ont été mis au point; ils s'adressent aux personnes qui restent dans le pays où elles ont reçu leur formation, à celles qui retournent dans leur pays d'origine et aux employeurs dans les pays développés et dans les pays en voie de développement. Des accords de coopération ont été conclus avec les institutions d'un certain nombre de pays développés et de pays en voie de développement. On a effectué des travaux préliminaires pour des activités analogues dans d'autres pays, et notamment aux Etats-Unis d'Amérique. Enfin, l'Institut entreprend à la demande du Secrétaire général, cinq monographies pour évaluer les conséquences économiques de l'exode des élites. Ces études doivent être présentées au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale.

74. En 1970, il restera encore à l'Institut deux activités à mener à bien. Il devra tout d'abord rassembler les résultats des diverses études effectuées sur place concernant les conditions et les causes de l'exode des élites, qui sont actuellement en cours dans plusieurs pays développés et en voie de développement. L'exploitation et le traitement des données ainsi rassemblées doivent se faire en collaboration avec le Bureau of Applied Social Research de Columbia University qui doit recevoir à cette fin des subventions de fondations et du gouvernement. L'Institut devra engager les services d'un consultant à temps partiel pour coordonner et surveiller les dernières phases du projet. D'autre part, l'Institut devra terminer les cinq monographies sur les conséquences économiques de l'exode des élites, qu'il a entreprises à la demande du Secrétaire général de l'ONU, et pour lesquelles un crédit de 20 000 dollars a été ouvert au budget de l'ONU. Ces monographies seront terminées en mars 1970 et présentées au Conseil économique et social ainsi qu'à l'Assemblée générale.

75. Transfert des connaissances techniques d'entreprise à entreprise. Il s'agit dans ce projet d'analyser et d'évaluer le processus de transfert des connaissances techniques des pays déjà industrialisés vers les pays en voie de développement au moyen d'accords d'entreprise à entreprise. On étudiera ces accords pour évaluer leur efficacité dans le processus de développement, et pour examiner les moyens de rendre plus efficaces ces transferts de connaissances techniques. Un certain nombre d'études par secteur et par industrie sont en cours aux Etats-Unis. Certaines des études que l'Institut entreprend actuellement dans les pays en voie de développement avec l'aide de particuliers et d'organisations aux Etats-Unis et en Europe seront terminées en 1970.

76. Nouvelles méthodes et techniques de formation. L'objectif de l'Institut est d'élaborer un certain nombre de documents ou de manuels sur les nouvelles techniques et méthodes de formation, évaluant les résultats de l'expérience de différentes régions du monde et présentant des propositions sur l'application de ces méthodes par les responsables de la formation et les instituts de formation, en particulier dans les pays en voie de développement. L'étude consacrée aux

Etats-Unis est achevée sous sa forme préliminaire. Cinq ou six documents contenant une évaluation de l'expérience d'autres régions du monde seront également commencés en 1969 et terminés en 1970. Ils seront confiés à des experts de plusieurs pays, et un consultant engagé à temps partiel par l'UNITAR coordonnera le projet. Des dispositions ont été prises avec les institutions spécialisées et les institutions nationales pour obtenir des documents et des conseils. On espère rassembler les auteurs des divers documents pour qu'ils procèdent à une évaluation comparative de l'expérience et des propositions présentées dans les documents. L'Institut espère publier tous ces documents d'ici la fin de l'année 1970.

77. Moyens de faire respecter les obligations internationales. Le premier projet de cette série analyse le dispositif de garanties de l'AIEA et l'on espère qu'il sera terminé en 1969. Le plan détaillé de l'étude a été examiné par un groupe international d'experts, et un certain nombre de projets de chapitres ont déjà été rédigés.

D. Activités de recherche envisagées

Règlement pacifique des différends

78. Dans son dernier rapport à l'Assemblée générale, le Directeur général a déclaré que la portée et les méthodes d'un important projet de recherche dans le domaine du règlement pacifique des différends seraient déterminées après consultation avec les diplomates et les fonctionnaires de l'échelon le plus élevé de l'Organisation des Nations Unies, et avec l'approbation du Secrétaire général 6/. Ces consultations ont eu lieu dans le cadre de deux réunions d'un groupe d'étude composé d'un certain nombre de représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies, de secrétaires généraux adjoints et de chercheurs. L'Institut a obtenu l'appui des membres du Groupe d'étude et le Secrétaire général a ouvert un crédit de 50 000 dollars prélevé sur un fonds d'affectation spéciale placé sous son autorité, ce qui a permis de prendre aussitôt des mesures dans le cadre de ce projet.

79. L'Institut a déjà entrepris des travaux préliminaires sur les deux questions suivantes : "Les moyens et procédures de règlement" et "Les clauses et conditions de règlement". En plus des recherches théoriques, l'Institut organisera une série d'ateliers, dont le but est de réunir un groupe choisi de spécialistes et de chercheurs qui ont étudié les questions et les problèmes posés par le règlement pacifique des différends, ont pris des mesures concrètes dans ce domaine et rédigé des études à ce propos. Chaque participant devra préparer des documents de travail qui serviront de base de discussion. Outre qu'ils seront l'occasion de rédiger des études et de présenter des idées nouvelles, ces ateliers serviront à stimuler la discussion et la recherche dans un cercle de plus en plus étendu de personnes intéressées. On espère que les spécialistes verront les problèmes auxquels ils se consacrent dans une optique nouvelle, et que les chercheurs prendront davantage conscience des problèmes politiques pratiques que pose le règlement pacifique des différends.

6/ A/7263, par. 58.

80. On pense que la première série d'études s'étendra sur environ deux ans. Les travaux qui seront entrepris ultérieurement seront fondés sur les résultats déjà obtenus, en tenant compte des suggestions présentées lors de la réunion du Groupe d'étude de l'UNITAR sur le règlement des différends.

Utilisation des techniques de la recherche opérationnelle et des nouvelles techniques de gestion

81. Ce projet de recherche doit faire suite au premier projet de l'UNITAR relatif à la planification, à la programmation et aux systèmes budgétaires et est conforme aux vues exprimées selon lesquelles l'Institut devrait effectuer des recherches sur la possibilité d'appliquer les nouvelles techniques de gestion à la structure et aux fonctions de l'Organisation des Nations Unies. La première phase de la recherche consistera à organiser deux ou trois ateliers chargés de préciser et de dégager les problèmes qui se posent, d'étudier et de discuter la possibilité de les aborder sous un angle nouveau, et de fournir des références et des directives pour toute action future. Des experts choisis à l'échelle mondiale ainsi que des délégués et des fonctionnaires internationaux bien informés seront invités à fournir des documents de travail et à participer à l'examen en commun de l'état de la technique, de la possibilité d'appliquer de nouvelles méthodes, de l'intérêt et des limites des techniques et des mesures mises au point dans les domaines des techniques de gestion, de l'analyse de systèmes et autres domaines analogues. Une attention particulière sera accordée aux besoins actuels et futurs des organismes des Nations Unies en ce qui concerne l'utilisation d'instruments et de concepts nouveaux sur le plan opérationnel. Ces ateliers pourront notamment examiner les problèmes suivants : modèle d'un système intégré de planification et d'évaluation dans le cadre des organismes de l'ONU; méthodes et applications de la recherche opérationnelle et besoins des Nations Unies; rapports entre la recherche théorique et les politiques, mesures pratiques et contrôles (analyse de systèmes); recours aux réseaux, à la simulation et aux ordinateurs et planification interorganisations.

82. En 1970, l'Institut cherchera à organiser deux ou trois ateliers, selon le montant des subventions spéciales qu'il pourra obtenir de fondations et d'autres sources. En plus du petit groupe de spécialistes de la recherche de l'UNITAR, on aura recours aux services de consultants et d'experts à temps partiel pour établir les documents de base nécessaires et fournir des conseils d'experts sur les aspects les plus techniques. D'ores et déjà, on s'est préoccupé de la composition des ateliers et du choix des experts et participants éventuels.

Développement et coopération économiques sur le plan international

83. Dans ce domaine, l'Institut a achevé sa première étude sur les critères et méthodes d'évaluation. En 1968, lorsqu'il établissait son programme d'activités pour 1969, l'Institut avait envisagé des travaux préliminaires sur les questions suivantes : "Analyse du contenu du programme", "Techniques de préparation des programmes", "Stockage et restitution des données" et "Correspondance du programme et des priorités". Avant de procéder à l'étude de ces questions, l'Institut a consulté sir Robert Jackson et ses collègues sur l'étude sur la capacité effectuée par le PNUD. Dans la mesure où le PNUD doit examiner de manière approfondie dans

le cadre de cette étude les questions et problèmes sur lesquels l'UNITAR se propose d'effectuer des recherches, on a estimé qu'il pourrait être utile de connaître d'abord les résultats de cette étude. C'est pourquoi l'Institut ne prendra de décision définitive sur les recherches à entreprendre dans ce domaine que lorsque l'étude en question sera achevée.

84. L'Institut a également tiré parti des vues exprimées par le Groupe d'étude de l'UNITAR sur la coopération économique internationale. Celui-ci a proposé deux ou trois domaines dans lesquels l'UNITAR pourrait effectuer des recherches. Le premier aurait trait à l'efficacité des activités d'assistance de l'Organisation des Nations Unies et comprendrait une analyse des programmes nationaux portant sur les fonctions plutôt que sur les institutions. L'autre aurait trait au rôle de l'UNITAR en ce qui concerne l'identification des besoins de recherche dans ce domaine et l'analyse et l'évaluation des travaux accomplis.

85. En attendant les résultats de l'étude sur la capacité, le personnel de recherche de l'Institut examine la possibilité d'entreprendre des activités de recherche sur les deux questions mentionnées ci-dessus. A la fin de 1969, l'UNITAR sera mieux en mesure de déterminer les projets de recherche qu'il pourrait entreprendre dans le domaine économique et de leur donner un rang de priorité approprié.

86. Un projet spécial envisagé à l'heure actuelle dans le cadre du développement économique consiste en une étude préliminaire sur la planification de la mise en valeur des ressources du fond des mers. On a prévu de réunir un petit groupe d'experts au printemps de 1970, en collaboration avec d'autres organisations intéressées.

Information et communication

87. L'étude en cours sur "l'utilisation, par les moyens d'information des masses, des renseignements relatifs à l'Organisation des Nations Unies" doit être achevée d'ici à la fin de 1969. En 1970, l'Institut n'entreprendra qu'un projet de recherche limité dans ce domaine, essentiellement en raison de difficultés financières. Il serait toutefois possible d'encourager et de faciliter la recherche théorique et opérationnelle comprenant notamment des analyses secondaires ainsi que des analyses du contenu des archives constituées par l'UNITAR à partir des données rassemblées au cours de l'étude en question. Il sera également possible à l'Institut d'organiser des études spécifiques sur des sujets particuliers, comme le développement économique ou les droits de l'homme, si les services intéressés de l'Organisation des Nations Unies en font la demande et fournissent leur appui financier.

88. Les autres enquêtes envisagées comprennent :

a) Des enquêtes d'opinion sur le plan national destinées à déterminer la quantité d'information relative à l'Organisation des Nations Unies qui est absorbée par le grand public;

b) Des études sur le rôle et les fonctions des correspondants accrédités de l'ONU, des centres d'information de l'ONU et des autres organismes diffusant des renseignements sur l'Organisation des Nations Unies, ainsi que sur la façon dont ils opèrent.

Ces projets nécessiteraient des ressources financières et un personnel considérables et, en conséquence, dépassent à l'heure actuelle les possibilités de l'Institut. Quelques études pilotes pourront toutefois être entreprises en 1970 s'il est possible d'obtenir la coopération et l'assistance nécessaires de la part des organisations nationales, non gouvernementales et internationales.

Droit international

89. Après avoir achevé son étude sur l'acceptation plus large des traités multilatéraux, l'Institut, se fondant sur les délibérations d'un groupe d'étude consultatif sur le droit international, s'emploie actuellement à formuler des projets de recherche appropriés et de déterminer l'ordre dans lequel ils seront exécutés. Dans ce domaine, comme dans d'autres, l'Institut espère encourager les recherches que pourraient entreprendre les institutions et chercheurs indépendants qui s'intéressent à certains aspects du droit international touchant l'Organisation des Nations Unies et les intégrer aux autres recherches portant sur la structure et les procédures de l'ONU, la solution des conflits, le développement économique, la science et la technique.

Incidences internationales des progrès de la science et de la technique

90. En attendant de pouvoir examiner le rapport du Groupe d'étude de l'UNITAR sur cette question, l'Institut se propose d'établir un certain nombre d'études de faisabilité portant sur les progrès accomplis qui présentent de l'intérêt pour l'Organisation des Nations Unies et indiquant les questions susceptibles de faire l'objet de recherches, telles que les aspects internationaux des problèmes du milieu. Sur la base de ces enquêtes et des consultations qu'il aura eues avec d'autres organisations apparentées aux Nations Unies, le Directeur général espère présenter en 1970 des propositions concrètes sur les recherches à entreprendre dans ce domaine, notamment en ce qui concerne les problèmes institutionnels, économiques et juridiques susceptibles de se poser dans le contexte international.

E. Séminaires régionaux dans le domaine du droit international

Amérique latine

91. Ce séminaire a eu lieu à Quito (Equateur) du 13 au 25 janvier 1969. Il a réuni des chercheurs et des fonctionnaires de rang supérieur et intermédiaire venus de 16 pays de la région, ainsi que des observateurs représentant les organisations intergouvernementales et les organisations et instituts non gouvernementaux s'intéressant au thème d'étude du séminaire. Celui-ci a permis aux participants de procéder, dans un cadre non officiel, à un échange de vues et d'idées sur des questions présentant un intérêt particulier pour la région. Les trois principales

questions examinées étaient les suivantes : les problèmes juridiques et institutionnels que posent les projets multinationaux de mise en valeur des ressources hydrauliques; les entreprises publiques multinationales étudiées surtout du point de vue de l'intégration économique de l'Amérique latine et les problèmes régionaux que posent pour l'Amérique latine les traités relatifs aux ressources de la mer. Chacune de ces questions a fait l'objet de plusieurs exposés et documents de base. Un volume consacré aux entreprises publiques multinationales sera publié par les soins de l'Institut, pour commencer en espagnol. Il contiendra des articles sur les divers aspects juridiques et institutionnels des différents types d'entreprises publiques multinationales, étudiés surtout du point de vue de l'intégration économique de l'Amérique latine.

Afrique

92. L'Institut compte organiser en 1970 son deuxième séminaire régional sur le droit international en Afrique. De même que pour le premier séminaire réuni à Quito, il sera demandé à des experts et à des chercheurs de rédiger un certain nombre d'études sur deux ou trois questions choisies en fonction de l'importance qu'elles revêtent dans la région. Les questions que l'on envisage d'examiner au cours de ce séminaire portent notamment sur les aspects juridiques internationaux de la décolonisation, la succession des Etats, les problèmes juridiques liés à l'intégration économique et politique en Afrique, ainsi que les questions juridiques posées par les progrès de la science et de la technique. Les études établies pour ce séminaire devraient contribuer au développement du droit international dans des domaines d'une importance et d'un intérêt particuliers pour les pays nouveaux et en voie de développement.

F. Groupes d'étude sur la planification des recherches de l'UNITAR

93. Une subvention de la fondation Ford est actuellement consacrée à l'organisation d'un certain nombre de groupes d'étude chargés de soumettre des recommandations sur la planification à long terme de la recherche. Il a été décidé qu'il serait utile, pour commencer, de demander à des consultants d'établir des documents de base sur certaines questions d'intérêt particulier pour les organismes des Nations Unies. Six grands domaines ont été choisis : le règlement des conflits, la coopération économique internationale, les communications et l'information, la structure et les procédures de l'ONU, le droit international, la science et la technique. Des spécialistes de ces questions ont été invités à participer à six réunions dont l'ordre du jour était constitué par les documents de base. Les groupes ainsi formés comprenaient à la fois des experts de la recherche théorique et d'autres qui avaient une expérience pratique des questions internationales (diplomates et fonctionnaires de l'ONU). Les participants étaient invités à discuter des sujets traités dans les documents, à en proposer d'autres et à suggérer des priorités pour la recherche. Les limitations que connaît l'UNITAR en matière de crédits et de personnel ont été soulignées et les participants ont été encouragés à envisager la possibilité pour l'Institut d'exécuter certains projets en coopération avec des universités et institutions de recherche de divers pays. On trouvera à l'annexe VII un rapport sur l'état des travaux des groupes d'étude, ainsi que la liste des participants aux cinq premières réunions.

94. L'oeuvre de planification ne s'achèvera pas avec la fin des travaux des groupes d'étude. Le Directeur général examinera les diverses propositions qui auront été formulées par ces groupes et il se peut que des études de faisabilité soient établies par le Département de la recherche de l'Institut, ou par des consultants engagés à cet effet. Le Directeur général entreprendra ensuite des consultations avec les experts et fonctionnaires des organisations internationales et nationales. Il est envisagé en outre de réunir des groupes d'étude plus restreints qui seraient chargés de mettre au point, avec la participation d'experts choisis, les méthodes et les programmes pour les activités de recherche. Les résultats définitifs seront incorporés dans une série de recommandations générales qui seront soumises à l'examen du Conseil d'administration de l'UNITAR.

G. Autres projets de recherche

95. Le Directeur général n'entend nullement écarter la possibilité d'entreprendre des études et programmes de recherche autres que ceux déjà mentionnés, lorsque :

a) Le Secrétaire général, un organisme ou une institution des Nations Unies en fait la demande;

b) La question relève de l'un des domaines de recherche approuvés par le Conseil d'administration, et reste dans les limites définies par cet organe;

c) Les crédits nécessaires sont accordés par l'Organisation des Nations Unies ou par des fondations privées, ou que les gouvernements fournissent des contributions complémentaires.

ANNEXE I

Liste des membres du Conseil d'administration au
1er octobre 1969

Président : M. Kenneth Younger (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande
du Nord)

Vice-Président : M. C. D. Deshmukh (Inde)

Membres : M. Armand Bérard (France)
M. Ralph J. Bunche (Secrétariat de l'ONU)
M. Henning Friis (Danemark)
M. Shintaro Fukushima (Japon)
M. Richard Gardner (Etats-Unis d'Amérique)
M. Jerman M. Gvishiani (Union des Républiques socialistes
soviétiques)
M. Mahmoud M. Hammad (République arabe unie)
M. Hans A. Havemann (République fédérale d'Allemagne)
M. Felipe Herrera (Chili)
M. John Holmes (Canada)
M. Joseph Ki-Zerbo (Haute-Volta)
M. Manfred Lachs (Pologne)
M. Jiří Nosek (Secrétariat de l'ONU)
M. Manuel Pérez-Guerrero (Venezuela)
M. Raymond Scheyven (Belgique)
M. Mehdi Vakil (Iran)

Membres de
droit :

U Thant
Secrétaire général
Mlle A. Brooks
Présidente de l'Assemblée générale
M. Raymond Scheyven
Président du Conseil économique et social
M. S. O. Adebo
Directeur général de l'Institut

ANNEXE II

Répartition des fonctionnaires nationaux ayant participé à des programmes de formation de l'UNITAR en 1969

Ne figurent pas dans le tableau ci-après les personnes qui ont participé à des programmes de l'UNITAR en leur qualité de fonctionnaires d'organisations internationales.

Pays	Séminaires de l'UNITAR sur les organisations internationales et la diplomatie multilatérale - 1969	Cours de formation de base destinés aux fonctionnaires des affaires étrangères - Dakar - 1969 (français)	Cours de formation de base destinés aux fonctionnaires des affaires étrangères - Makerere - 1969 (anglais)	Séminaires régionaux sur les procédures et techniques utilisées par les Nations Unies en matière d'assistance technique - Bangkok, Addis-Abéba, Dakar - 1969	Séminaires sur les principaux problèmes intéressant la coopération technique et financière - 1969	Cours régional de formation et d'entretien dans le domaine du droit international - Quezon-Manille - 1969	Programme de bourses dans le domaine du droit international organisé conjointement par l'ONU et par l'UNITAR - 1969	Programme de bourses Adlai E. Stevenson administré par l'UNITAR - 1968-1969
Afghanistan	2			1	1		1	
Afrique du Sud								
Algérie	3			1				
Argentine	2							
Australie								
Barbade	1							
Belgique	3							
Birmanie	1			1				
Bolivie					1		1	
Botswana	1		1				1	
B Brésil	3							
Bulgarie	4							
Burundi								
Cambodge								

Pays	Séminaires de l'UNITAR sur les organisations internationales et la diplomatie multilatérale - 1969	Cours de formation de base destinés aux fonctionnaires des affaires étrangères - Dakar - 1969 (français)	Cours de formation de base destinés aux fonctionnaires des affaires étrangères - Makerere - 1969 (anglais)	Séminaires régionaux sur les procédures et techniques utilisées par les Nations Unies en matière d'assistance technique - Bangkok, Addis-Abéba, Dakar - 1969	Séminaires sur les principaux problèmes intéressant la coopération technique et financière - 1969	Cours régional de formation et d'entretien dans le domaine du droit international - Quezon-Manille - 1969	Programme de bourses dans le domaine du droit international organisé conjointement par l'ONU et par l'UNITAR - 1969	Programme de bourses Adlai E. Stevenson administré par l'UNITAR - 1968-1969
Cameroun			1				1	
Canada								
Ceylan								
Chili								
Chine	4			2		1		
Chypre							1	
Colombie								
Communauté de l'Afrique orientale				1				
Congo (Brazzaville)								
Congo (République démocratique du)								
Costa Rica								1
Côte d'Ivoire	1	1		1				
Cuba	2							

Pays	Séminaires de l'UNITAR sur les organisations internationales et la diplomatie multilatérale - 1969	Cours de formation de base destinés aux fonctionnaires des affaires étrangères - Dakar - 1969 (français)	Cours de formation de base destinés aux fonctionnaires des affaires étrangères - Makerere - 1969 (anglais)	Séminaires régionaux sur les procédures et techniques utilisées par les Nations Unies en matière d'assistance technique - Bangkok, Addis-Abéba, Dakar - 1969	Séminaires sur les principaux problèmes intéressant la coopération technique et financière - 1969	Cours régional de formation et d'entretien dans le domaine du droit international - Quezon-Manille - 1969	Programme de bourses dans le domaine du droit international organisé conjointement par l'ONU et par l'UNITAR - 1969	Programme de bourses Adlai E. Stevenson administré par l'UNITAR - 1968-1969
Dahomey	1	1						
El Salvador	1						1	
Espagne							1	
Etats-Unis d'Amérique								1
Ethiopie				2	1			
Finlande	2							
France								
Gabon	4							
Gambie				2				
Ghana	2	1	1	1			1	
Grèce								
Guinée		1					1	
Guyane								
Haïti	1	1						

Pays	Séminaires de l'UNITAR sur les organisations internationales et la diplomatie multilatérale - 1969	Cours de formation de base destinés aux fonctionnaires des affaires étrangères - Dakar - 1969 (français)	Cours de formation de base destinés aux fonctionnaires des affaires étrangères - Makerere - 1969 (anglais)	Séminaires régionaux sur les procédures et techniques utilisées par les Nations Unies en matière d'assistance technique - Bangkok, Addis-Abéba, Dakar - 1969	Séminaires sur les principaux problèmes intéressant la coopération technique et financière - 1969	Cours régional de formation et d'entretien dans le domaine du droit international - Quezon-Manille - 1969	Programme de bourses dans le domaine du droit international organisé conjointement par l'ONU et par l'UNITAR - 1969	Programme de bourses Adlai E. Stevenson administré par l'UNITAR - 1968-1969
Haute-Volta				1				
Honduras								
Hongrie	4							
Iles Fidji				1				
Iles Salomon				1				
Inde	2			1		1		
Indonésie				3	1	1		1
Irak						2	1	1
Iran				1		1		
Israël								
Italie	5							
Jamaïque	5							
Japon	2					1		
Jordanie	5							

Pays	Séminaires de l'UNITAR sur les organisations internationales et la diplomatie multilatérale - 1969	Cours de formation de base destinés aux fonctionnaires des affaires étrangères - Dakar - 1969 (français)	Cours de formation de base destinés aux fonctionnaires des affaires étrangères - Makerere - 1969 (anglais)	Séminaires régionaux sur les procédures et techniques utilisées par les Nations Unies en matière d'assistance technique - Bangkok, Addis-Abéba, Dakar - 1969	Séminaires sur les principaux problèmes intéressant la coopération technique et financière - 1969	Cours régional de formation et d'entretien dans le domaine du droit international - Quezon-Manille - 1969	Programme de bourses dans le domaine du droit international organisé conjointement par l'ONU et par l'UNITAR - 1969	Programme de bourses Adlai E. Stevenson administré par l'UNITAR - 1968-1969
Kenya				1				1
Koweït			1					
Laos				1	1	1		
Lesotho	1			1				
Liban								
Libéria							1	
Libye	1							
Madagascar								
Malaisie				1	1	2		
Malawi								
Mali		1		1				
Malte	1							
Maroc	1							
Maurice			4					

Pays	Séminaires de l'UNITAR sur les organisations internationales et la diplomatie multilatérale - 1969	Cours de formation de base destinés aux fonctionnaires des affaires étrangères - Dakar - 1969 (français)	Cours de formation de base destinés aux fonctionnaires des affaires étrangères - Makerere - 1969 (anglais)	Séminaires régionaux sur les procédures et techniques utilisées par les Nations Unies en matière d'assistance technique - Bangkok, Addis-Abéba, Dakar - 1969	Séminaires sur les principaux problèmes intéressant la coopération technique et financière - 1969	Cours régional de formation et d'entretien dans le domaine du droit international - Quezon-Manille - 1969	Programme de bourses dans le domaine du droit international organisé conjointement par l'ONU et par l'UNITAR - 1969	Programme de bourses Adlai E. Stevenson administré par l'UNITAR - 1968-1969
Mauritanie		2			1			
Mexique								
Népal			2	1				
Nicaragua	1							
Niger				1				
Nigéria	2		2	2				1
Ouganda	2		5					
Pakistan								
Panama				1			1	
Paraguay							1	
Pays-Bas	1							
Pérou	1							
Philippines	7			2	1	5		
Pologne								

Pays	Séminaires de l'UNITAR sur les organisations internationales et la diplomatie multilatérale - 1969	Cours de formation de base destinés aux fonctionnaires des affaires étrangères - Dakar - 1969 (français)	Cours de formation de base destinés aux fonctionnaires des affaires étrangères - Makerere - 1969 (anglais)	Séminaires régionaux sur les procédures et techniques utilisées par les Nations Unies en matière d'assistance technique - Bangkok, Addis-Abéba, Dakar - 1969	Séminaires sur les principaux problèmes intéressant la coopération technique et financière - 1969	Cours régional de formation et d'entretien dans le domaine du droit international - Quezon-Manille - 1969	Programme de bourses dans le domaine du droit international organisé conjointement par l'ONU et par l'UNITAR - 1969	Programme de bourses Adlai E. Stevenson administré par l'UNITAR - 1968-1969
Portugal	2							
République arabe unie	3			1				1
République centrafricaine	2	1						
République de Corée					1	1		
République Dominicaine	2							1
République-Unie de Tanzanie			2	1				
République du Viet-Nam				2		1		
Roumanie					1		1	
Royaume-Uni								
Rwanda	1	2	1	1				
Samoa occidental				1				
Sénégal	1	4		2				
Sierra Leone				1	1			

Pays	Séminaires de l'UNITAR sur les organisations internationales et la diplomatie multilatérale - 1969	Cours de formation de base destinés aux fonctionnaires des affaires étrangères - Dakar - 1969 (français)	Cours de formation de base destinés aux fonctionnaires des affaires étrangères - Makerere - 1969 (anglais)	Séminaires régionaux sur les procédures et techniques utilisées par les Nations Unies en matière d'assistance technique - Bangkok, Addis-Abéba, Dakar - 1969	Séminaires sur les principaux problèmes intéressant la coopération technique et financière - 1969	Cours régional de formation et d'entretien dans le domaine du droit international - Quezon-Manille - 1969	Programme de Bourses dans le domaine du droit international organisé conjointement par l'ONU et par l'UNITAR - 1969	Programme de bourses Adlai E. Stevenson administré par l'UNITAR - 1968-1969
Singapour	1			1		1		
Somalie	2		1	1				
Souaziland	1		1	1				
Soudan	4			1			1	
Suède							1	1
Syrie	1				1		1	
Tchad								
Tchécoslovaquie	5							
Thaïlande				3		2		
Togo	1	1						
Tunisie	1	2						
Turquie	1							
Union des Républiques socialistes soviétiques	5							

Pays	Séminaires de l'UNITAR sur les organisations internationales et la diplomatie multilatérale - 1969	Cours de formation de base destinés aux fonctionnaires des affaires étrangères - Dakar - 1969 (français)	Cours de formation de base destinés aux fonctionnaires des affaires étrangères - Makerere - 1969 (anglais)	Séminaires régionaux sur les procédures et techniques utilisées par les Nations Unies en matière d'assistance technique - Bangkok, Addis-Abéba, Dakar - 1969	Séminaires sur les principaux problèmes intéressant la coopération technique et financière - 1969	Cours régional de formation et d'entretien dans le domaine du droit international - Quezon-Manille - 1969	Programme de bourses dans le domaine du droit international organisé conjointement par l'ONU et par l'UNITAR - 1969	Programme de bourses Adlai E. Stevenson administré par l'UNITAR - 1968-1969
Uruguay							1	
Venezuela	5							
Yémen					1			
Yémen du Sud			1		1			
Yougoslavie				1				
Zambie				1				
TOTAL	117	18	23	49	14	20	18	9

TOTAL GENERAL : 268

ANNEXE III

Séminaires de l'UNITAR sur des organisations internationales
et la diplomatie multilatérale

1969

Programme des conférences et des séminaires et liste des conférenciers,
des directeurs de débats et des orateurs invités

PROGRAMME DE 1969

CONFERENCES

CONFERENCIERS

14 janvier - L'Organisation des Nations Unies : passé, présent et avenir	M. Andrew Cordier, président par intérim de la <u>Columbia University</u>
23 janvier - Le rôle de l'OIT parmi les organismes des Nations Unies	M. C. Wilfred Jenks, directeur général adjoint principal de l'OIT
25 février - Les activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social	Dr Boris S. Fomin, chef de section à l'Institut central d'études économiques mathématiques de l'Académie des sciences de l'URSS
7 mars - Les tendances de l'économie mondiale	M. Mohamed Shoaib, vice-président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)
15 avril - La Décennie des Nations Unies pour le développement	M. Paul Hoffman, directeur du Programme des Nations Unies pour le développement
28 avril - L'influence des Nations Unies sur le droit international	M. Oscar Schachter, directeur général adjoint et directeur de la recherche à l'UNITAR
20 mai - L'Organisation des Nations Unies et le désarmement	M. Leonard Beaton, rédacteur en chef du périodique du Commonwealth britannique, <u>The Round Table</u>

SEMINAIRES

DIRECTEURS DES DÉBATS ET ORATEURS INVITÉS

16 janvier - Buts et principes de la
Charte des Nations Unies

Directeur des débats

S. E. Dr Leopoldo Benites*, représentant
permanent de l'Équateur

Orateur invité

M. C. Stavropoulos, secrétaire général
adjoint, conseiller juridique de l'ONU

17 janvier - Les missions permanentes :
organisation et fonction-
nement (première partie)

Directeur des débats

M. Ismat T. Kittani, administrateur
général au Cabinet du Secrétaire général

Orateur invité

S. E. M. L. Zollner, représentant
permanent du Dahomey

21 janvier - Les missions permanentes :
organisation et fonction-
nement (deuxième partie)

Directeur des débats

S. E. M. Piero Vinci, représentant
permanent de l'Italie

Orateur invité

M. Gordon E. Cox, représentant permanent
adjoint du Canada

24 janvier - La coordination inter-
organisations

Directeur des débats

M. C. Wilfred Jenks, directeur général
adjoint principal de l'OIT

Orateur invité

M. Martin Hill, sous-secrétaire général
aux affaires interorganisations

28 janvier - L'ONU et les relations
raciales

Directeur des débats

M. L. Sohn, professeur de politique
internationale à l'Université de Harvard

Orateur invité

M. Waldo E. Waldron-Ramsey, conseiller à
la mission permanente de la
République-Unie de Tanzanie

* A été invité mais n'a pas pu participer au séminaire.

SEMINAIRES

30 janvier - La correspondance diplomatique et la préparation des conférences internationales

DIRECTEURS DES DEBATS ET ORATEURS INVITES

Directeur des débats

M. Claude Chayet, représentant permanent adjoint de la France

Orateur invité

M. Sinan A. Korle, chef du protocole à l'ONU

31 janvier - Le Secrétaire général

Directeur des débats

M. Leon Gordenker, professeur au Département de politique de l'Université de Princeton

Orateur invité

S. E. M. Sverker C. Astrom, représentant permanent de la Suède

4 février - Le fonctionnaire international

Directeur des débats

M. Henri Reymond, "Senior fellow" au Centre d'études internationales de l'Université de New York (ancien directeur de l'OIT)

Orateur invité

M. William Cox, secrétaire du Comité consultatif de la fonction publique internationale

6 février - L'organisation et le fonctionnement du Secrétariat de l'ONU

Directeur des débats

M. Ralph Townley, sous-directeur de la recherche agricole à la Division de la recherche et de la formation du PNUD

Orateur invité

M. Vladimir F. Petrovsky, assistant spécial du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité

7 février - L'ONU et les moyens d'information

Directeur des débats

M. Alexandre Szalai, directeur adjoint de la recherche à l'UNITAR

SEMINAIRES

DIRECTEURS DES DEBATS ET ORATEURS INVITES

Orateur invité

M. Earl Foell, correspondant auprès de l'ONU du Los Angeles Times (ancien président de l'Association des correspondants auprès de l'ONU)

11 février - Organisation et procédure de l'Assemblée générale

Directeur des débats

S. E. M. Abdul Rahman Pazhwak, représentant permanent de l'Afghanistan

Orateur invité

M. Jean Gazarian, administrateur hors classe spécialiste des affaires de l'Assemblée générale au Cabinet du Secrétaire général de l'ONU

13 février - Les résolutions de l'Assemblée générale

Directeur des débats

S. E. M. Edward Hambro, représentant permanent de la Norvège

Orateur invité

M. Brian Urquhart, directeur au Cabinet des secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales à l'ONU

14 février - Le Conseil de sécurité

Directeur des débats

Le Très Honorable lord Caradon, représentant permanent du Royaume-Uni

Orateur invité

Dr F. Y. Tchai, directeur de la Division du Conseil de sécurité et des commissions politiques de l'ONU

18 février - Le rôle du Président et des autres membres du Bureau au sein des organes et commissions de l'ONU

Directeur des débats

S. E. M. Karoly Csatorday, représentant permanent de la Hongrie

Orateur invité

Dr F. Y. Tchai, directeur de la Division du Conseil de sécurité et des commissions politiques de l'ONU

SEMINAIRES

19 février - Relations publiques et information

DIRECTEURS DES DÉBATS ET ORATEURS INVITÉS

Directeur des débats

M. John Hohenberg, professeur à l'École supérieure du journalisme de l'Université de Columbia

Orateur invité

M. Tomio Mori, fonctionnaire chargé de l'information à la mission permanente du Japon

25 février - Les commissions régionales

Directeur des débats

M. Börge F. Billner, ministre et représentant permanent adjoint de la Suède

Orateur invité

M. Richard Paw-U, chef de la section des commissions régionales au Département des affaires économiques et sociales de l'ONU

27 février - Le Conseil économique et social

Directeur des débats

S. E. M. Manuel Perez-Guerrero, représentant permanent du Venezuela

Orateur invité

M. Clarence I. Blau, conseiller spécialiste des affaires économiques et sociales à la mission des Etats-Unis

28 février - L'activité de l'ONU dans le domaine de la décolonisation et de l'émancipation politique :
1. Le Conseil de tutelle

Directeur des débats

M. N. Rifai, directeur adjoint de la Division de la tutelle de l'ONU

Orateur invité

M. Paul Gaschignard, conseiller d'ambassade à la mission permanente de la France auprès de l'ONU

4 mars - Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Directeur des débats

M. Kenneth Dadzie, chef de la Section du Comité spécial au Cabinet du Directeur du Département de la tutelle et des territoires non autonomes de l'ONU

SEMINAIRES

DIRECTEURS DES DEBATS ET ORATEURS INVITES

- 6 mars - Le Comité de l'apartheid Orateur invité
 S. E. M. Mahmoud Mestiri, représentant permanent de la Tunisie
- 6 mars - Le Comité de l'apartheid Directeur des débats
 M. Apollo K. Kironde, coordonateur du programme de formation diplomatique de l'UNITAR
- 11 mars - Le recours aux techniques de conciliation en matière économique et leur utilité Orateur invité
 S. E. M. Abdulrahim Abby Farah, représentant permanent de la Somalie
- 11 mars - Le recours aux techniques de conciliation en matière économique et leur utilité Directeur des débats
 M. Richard N. Gardner, professeur de droit, spécialiste des questions relatives aux organisations internationales à l'Université de Columbia
- 13 mars - L'intégration économique à l'échelon régional Orateur invité
 S. E. M. Agha Shahi, représentant permanent du Pakistan
- 13 mars - L'intégration économique à l'échelon régional Directeur des débats
 M. Reginald Smith, directeur adjoint chargé du Service des études et des politiques économiques du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
- 13 mars - L'intégration économique à l'échelon régional Orateur invité
 M. Raúl Rey-Alvarez, conseiller adjoint en matière d'intégration à la Banque interaméricaine de développement
- 14 mars - Le mécanisme établi par l'ONU en vue d'encourager le respect des droits de l'homme Directeur des débats
 M. Egon Schwelb, juriste (administrateur général) à la Division des questions juridiques générales de l'ONU
- 14 mars - Le mécanisme établi par l'ONU en vue d'encourager le respect des droits de l'homme Orateur invité
 M. Wladyslaw Neneman, premier secrétaire à la mission permanente de Pologne

SEMINAIRES

DIRECTEURS DES DEBATS ET ORATEURS INVITES

- 18 mars - L'ONU et les droits de la femme
- Directeur des débats
Mme Margaret Bruce, chef de la Section de la condition de la femme de la Division des droits de l'homme de l'ONU
- Orateur invité
Mme Eseza Makumbi, membre de l'Assemblée législative de l'Afrique orientale
- 20 mars - Le protocole
- Directeur des débats
M. Sol Kuttner, conseiller pour les affaires des organisations internationales à la mission des Etats-Unis
- Orateur invité
M. Pierre de Meulemeester, ancien chef du Protocole à l'ONU
- 28 mars - L'élaboration progressive et la codification du droit international par l'intermédiaire de l'ONU (rôle de la Commission du droit international et de l'Assemblée générale)
- Directeur des débats
M. Myres Smith McDougall, professeur "Sterling" de droit à l'Ecole de droit de l'Université de Yale
- Orateur invité
S. E. M. Abdullah El-Erian, représentant permanent adjoint de la République arabe unie
- 1er avril - Les organes administratifs de l'ONU
- Directeur des débats
M. Daniel Rutledge, rédacteur en chef et directeur du Service de la rédaction et des documents officiels du Service des conférences de l'ONU
- Orateur invité
M. Pedro Olarte, ministre et conseiller à la mission permanente de la Colombie
- 2 avril - La diplomatie multi-latérale et bilatérale
- Directeur des débats
M. Arthur Lall, professeur de politique internationale à l'Université de Columbia (ancien ambassadeur et représentant permanent de l'Inde)
- Orateur invité
S. E. M. Ahmed Taibi Benhima, représentant permanent du Maroc

SEMINAIRES

DIRECTEURS DES DEBATS ET ORATEURS INVITES

- 3 avril - Le financement de l'Organisation des Nations Unies et de ses organismes
- Directeur des débats
M. John G. Stoessinger, directeur par intérim de la Division des affaires politiques du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité de l'ONU
- Orateur invité
M. John I. M. Rhodes, ministre, conseiller financier à la mission du Royaume-Uni
- 8 avril - Le système monétaire international
- Directeur des débats
M. Fred Hirsch, conseiller principal au Département des études du Fonds monétaire international
- Orateur invité
S. E. M. N. S. Amerasinghe, représentant permanent de Ceylan
- 10 avril - La Banque internationale pour la reconstruction et le développement
- Directeur des débats
M. Roger Chauffournier, directeur du Département Afrique occidentale de la BIRD
- Orateur invité
S. E. M. R. M. Akwei, représentant permanent du Ghana
- 11 avril - La Cour internationale de Justice
- Directeur des débats
Mme Ellen Frey-Wouters, professeur au Département des sciences politiques de la City University de New York
- Orateur invité
M. Ernest Gross, membre du Cabinet d'avocats Curtis, Mallet-Prevost, Colt and Mosle (ancien représentant adjoint des Etats-Unis)

SEMINAIRES

DIRECTEURS DES DEBATS ET ORATEURS INVITES

- 17 avril - Le Programme des Nations Unies pour le développement
- Directeur des débats
M. Karl Mathiasen, directeur général de l'Association pour l'Université de l'Afrique du Nord, Washington (Etats-Unis)
- Orateur invité
M. Willem van der Oord, directeur adjoint des opérations et de la programmation du PNUD
- 18 avril - L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
- Directeur des débats
M. Walter Chudson, professeur spécialiste des affaires commerciales internationales à l'Ecole supérieure de commerce de l'Université de Columbia (ancien directeur adjoint de l'ONUDI)
- Orateur invité
M. Jan Muzik, ministre, représentant permanent adjoint de Tchécoslovaquie
- 22 avril - Principes et modalités de l'assistance au développement
- Directeur des débats
Mlle Julia Henderson, commissaire adjoint et directeur du Service de la coopération technique de l'ONU
- Orateur invité
M. Bjørn Olsen, conseiller pour les affaires économiques à la mission permanente du Danemark
- 24 avril - La planification, la programmation et l'évaluation de l'assistance au développement
- Directeur des débats
M. Yuri Filippov, directeur des opérations d'assistance technique du PNUD
- Orateur invité
M. William R. Léonard, conseiller spécial pour l'évaluation à l'UNITAR (ancien directeur des opérations d'assistance technique de l'ONU)

SEMINAIRES

DIRECTEURS DES DEBATS ET ORATEURS INVITES

- 25 avril - Le rôle de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- Directeur des débats
M. Diego Cordovez, assistant spécial au Cabinet du secrétaire général de la CNUCED
- Orateur invité
S. E. M. Isao Abe, représentant permanent adjoint du Japon
- Orateur invité
M. Waldo E. Waldron-Ramsey, conseiller à la mission permanente de Tanzanie
- 1er mai - L'ONU et le règlement pacifique des différends
- Directeur des débats
M. Gidon Gottlieb, professeur de droit et jurisprudence internationaux à l'École de droit de l'Université de New York
- Orateur invité
S. E. M. Mohamed Fakhreddine, représentant permanent du Soudan
- 6 mai - Le Chapitre VII de la Charte
- Directeur des débats
M. Arthur Lall, professeur de politique internationale à l'Université de Columbia (ancien ambassadeur de l'Inde et représentant permanent auprès de l'ONU)
- Orateur invité
M. Nicolaï Fochine, directeur adjoint chargé de la Section du Conseil et des commissions au Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité
- 8 mai - L'initiative des délégations et des groupes à l'ONU
- Directeur des débats
S. E. M. José María Ruda, représentant permanent de l'Argentine
- Orateur invité
S. E. M. Terence Nsanze, représentant permanent du Burundi

SEMINAIRES

DIRECTEURS DES DEBATS ET ORATEURS INVITES

- 13 mai - Privilèges et immunités
des représentants auprès
de l'ONU
- Directeur des débats
M. Luke T. Lee, professeur de sciences
politiques invité à l'Université du
Nebraska
- Orateur invité
M. F. Blaine Sloan, directeur de la
Division des questions juridiques
générales au Service juridique de l'ONU
- 15 mai - La documentation de l'ONU
et la bibliothèque de
l'ONU
- Directeur des débats
S. E. M. Arvid Pardo, représentant
permanent de Malte
- Orateur invité
M. Joseph Groesbeck, directeur adjoint à
la bibliothèque de l'ONU

ANNEXE IV

Cours régional de recyclage en droit international organisé à Quezon (Manille) en 1968

Liste des sujets et des conférenciers

- i) Le développement économique et le droit international :
- M. Florentino P. Feliciano, professeur de droit international à l'Université des Philippines
- M. Abad Santos, doyen de la Faculté de droit de l'Université des Philippines
- M. Timothy Atkeson, conseiller général de la Banque asiatique de développement aidé d'autres fonctionnaires de la Banque
- ii) Le droit international relatif aux ressources naturelles :
- M. Daniel O'Connell, professeur de droit international à l'Université d'Adélaïde
- M. Albert H. Garretson, professeur de droit international à l'Université de New York
- iii) Les techniques et méthodes de la formation du droit international par l'intermédiaire de l'ONU et les institutions spécialisées :
- M. V. Pechota, chargé de recherches à l'UNITAR
- M. C. H. Alexandrowicz, Centre d'études internationales de Cambridge (Angleterre)
- iv) Problèmes de droit international relatifs à la paix et à la sécurité :
- M. B. S. Murty, professeur de droit international à l'Université d'Andhra
- M. Shigeru Kozai, professeur de droit international à l'Université de Kyoto*
- v) La protection des droits de l'homme à l'échelon international :
- M. Pierre Juvigny, membre du Conseil d'Etat, France

* A été invité mais n'a pas pu participer aux travaux.

ANNEXE V

Etudes et mémoires établis par des fonctionnaires de
l'Institut, des consultants et des experts étrangers
à l'Institut

(depuis 1966)

- A. Principales études achevées et distribuées comme documents de l'Institut :
1. Critères et méthodes d'évaluation de l'assistance au développement fournie par les Nations Unies (160 p.).
 2. Situation et problèmes des Etats et des territoires très petits (micro-Etats) (200 p. environ).
 3. Acceptation plus large (ratification) des traités multilatéraux (228 p.).
 4. Entreprises publiques multinationales [cette étude comprend dix mémoires présentés à l'origine au séminaire de l'Institut dans le domaine du droit international pour l'Amérique latine (cet ouvrage, de 200 p. environ, est publié tout d'abord en espagnol)].
- B. Etudes achevées et distribuées comme documents des Nations Unies :
1. Exode du personnel qualifié - Etude intérimaire en vue d'un rapport par le Secrétaire général de l'ONU (1968) (A/7294).
 2. Méthodologie des monographies sur le transfert des connaissances techniques d'entreprise à entreprise (1968) (E/4597).
 3. Lignes directrices d'études comparatives, sur le plan de l'efficacité, des mesures prises pour lutter contre la discrimination raciale (1968) (A/CONF.32/11).
 4. Suggestions pour des recherches dans le domaine des droits de l'homme (1968) (A/CONF.32/14).
 5. Acceptation des traités relatifs aux droits de l'homme (1968) (A/CONF.32/15).
 6. PPBS - "Model of integrated programme and financial planning" (1967) (document de travail No 20, point 9 de l'ordre du jour de la Commission de la population à sa quatorzième session).

C. Rapports préliminaires sur les activités de recherche (les documents cités dans les sections C à H ont été rédigés pour usage interne et leur distribution a été limitée, soit au personnel de l'Institut soit aux participants des groupes d'étude et des cycles d'études) :

1. Utilisation, par les moyens d'information de masse, des renseignements relatifs à l'Organisation des Nations Unies - Rapport préliminaire (1968).
2. Efficacité des mesures prises contre la discrimination raciale au Royaume-Uni (la première version du rapport est prête et le rapport sera publié en 1970).
3. Relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales :

Relations entre l'ONU et l'OUA - L'avant-projet de l'étude des relations entre les deux organisations dans les domaines économique et social est prêt; trois projets de chapitres sur leurs relations dans les domaines politiques et de sécurité;

Relations entre l'ONU et l'OEA - Deux projets de chapitre sur les relations entre les deux organisations dans le domaine politique et un article sur la crise dominicaine, 1965 (1967, 1968);

Relations entre l'ONU et les organisations régionales de l'Europe occidentale - La première version de l'étude est presque achevée (1969).

4. Nouvelles méthodes et techniques de formation - Un projet de chapitre (1969).
5. Plébiscites et élections (revu et publié en italien sous le titre : "L'Intervento delle Nazioni Unite nelle consultazioni popolari", (466 p.) (1967).

D. Documents destinés à des groupes d'étude de l'Institut et à d'autres groupes :

Groupe d'étude sur le règlement des différends (mai 1969)

1. Moyens d'action et procédures à mettre en oeuvre pour le règlement des différends.
2. Conflits d'intérêt : subjectifs ou objectifs.

Groupe d'étude sur la coopération économique internationale (mai 1969)

3. Croissance économique des pays en voie de développement - Rôle pratique de l'Institut.
4. L'Institut et la recherche dans le domaine de la coopération économique internationale.

Groupe d'étude sur les communications et l'information (juin 1969)

5. Information sur les Nations Unies : faits et perspectives de recherche.
6. Communications et sentiments de l'opinion publique sur les Nations Unies.
7. Effets des satellites de communications pour la politique du Service de l'information de l'ONU.
8. Les communications dans le développement national.
9. Brève bibliographie sur l'information et les communications.

Groupe d'étude sur la structure et les procédures des organismes des Nations Unies (juin-juillet 1969)

10. Sujets de recherche relatifs aux procédures et à la structure des organismes des Nations Unies.
11. Besoins structurels et institutionnels des organismes des Nations Unies.
12. Propositions d'études sur la structure et les procédures des Nations Unies.

Groupe d'étude sur le droit international

13. Propositions d'études sur le droit international (septembre 1969).

Groupe d'étude sur le règlement pacifique des différends (avril 1969)

14. Deux documents sur les études envisagées en matière de règlement pacifique des différends.
15. Bibliographie partielle.

Groupe d'étude chargé de l'étude du dispositif de garantie de l'AIEA (mai 1969)

16. Dispositif de garantie de l'AIEA - Elaboration d'un plan d'étude pour l'Institut.

Réunion annuelle des directeurs des instituts rattachés aux Nations Unies (juillet 1969)

17. Programme proposé pour un séminaire international sur l'éducation et la formation des fonctionnaires internationaux (Année internationale de l'éducation - 1970).
18. Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

E. Documents à usage interne exclusivement :

1. Techniques perfectionnées applicables pendant la deuxième Décennie pour le développement : communications, ordinateurs et automatisation (texte destiné au projet "Plan d'action mondial pour l'application de la science et de la technique au développement") (1969).
2. Utilisation d'analyses de réseau pour les activités de l'Institut (1969).
3. Automatisation et main-d'oeuvre (1969).
4. La recherche opérationnelle aux Nations Unies (1969).
5. Techniques modernes et sociétés anciennes d'Asie : utilisation du technologique (1968).

F. Documents établis pour le Cycle d'études de l'Institut dans le domaine du droit international pour l'Amérique latine, tenu en 1969 :

1. Le imprese multinazionali Europee.
2. Ressources des océans et droit international - Evolution possible de la gestion régionale des pêcheries.
3. Fonds océaniques - Mise en valeur pacifique et utilisation commune.
4. Suggestion pour l'examen de problèmes régionaux découlant des traités relatifs aux ressources de la mer.
5. Problèmes régionaux découlant de traités relatifs aux ressources de la mer; déclaration liminaire.
6. La société publique internationale - Etude sur ses fonctions et ses organisations.
7. Corporaciones publicas multinacionales para America Latina.
8. Les entreprises multinationales régionales.
9. Las formulas juridico-administrativas para proyectos multinacionales infraestructura fisica (Algunas reflexiones entorno a las distintas alternativas existentes en la materia).
10. Entreprises publiques multinationales : prêts consentis par des organisations internationales publiques à des entreprises multinationales publiques; problèmes juridiques.
11. Multinational public enterprises - legal features (IBRD).
12. Programa para el desarrollo de la cuenca del plata - aspectos juridicos e institucionales (OAS).

13. Problemas juridicos e institucionales de los proyectos multinacionales de desarrollo hidrico en America Latina y el Caribe.
14. Requerimientos juridicos y administrativos de los proyectos y obras hidraulicas multinacionales en America Latina (CEPAL).
15. Le Mékong : monographie.

ANNEXE VI

Examen de la politique et des priorités de l'UNITAR dans le
domaine de la recherche

Mémoire du Directeur général

SOMMAIRE

	<u>Paragraphes</u>
Nature, portée et objectifs principaux des recherches de l'Institut ...	1 - 4
Promotion de la recherche	5
Etudes sur l'état de la recherche	6
Coordination de recherches entreprises sur le plan national	7
Sélection des programmes de recherche	8 - 13
Nécessité de faire appel à des chercheurs hautement qualifiés	14 - 19
Catégories de personnel de recherche	20 - 25
Personnel permanent	20 - 22
Agents spéciaux engagés au titre de projets	23
Membres associés	24
Lieu d'exercice des fonctions	25
Procédés de recherche	26 - 31
Etudes effectuées à l'intérieur de l'Institut par son personnel ..	31 (1)
Etudes sur le terrain (qui entraînent également un travail non négligeable au Siège)	31 (2)
Etudes confiées à des spécialistes travaillant à l'extérieur de l'Institut	31 (3)
Cycles d'études sur la recherche (organisés sur la base de rapports sur la recherche afin de promouvoir la discussion et la recherche sur des sujets spéciaux)	31 (4)
Coût des projets de recherche	32 - 35
Etendue des programmes de recherche	36 - 38
Utilité et influence des activités de recherche de l'Institut	39 - 44

Nature, portée et objectifs principaux des recherches de l'Institut

1. L'article I du statut de l'Institut déclare sous le titre "objet" que l'Institut "est un organisme autonome créé par le Secrétaire général dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies à l'effet d'aider l'Organisation, en s'acquittant des fonctions exposées ci-après, à atteindre plus efficacement ses objectifs principaux, en particulier pour ce qui est de maintenir la paix et la sécurité et de favoriser le développement économique et social".
2. L'article II dans son paragraphe 3 définit ses fonctions touchant la recherche dans les termes suivants :

"L'Institut effectue des recherches et des études concernant les attributions et les objectifs des Nations Unies. Ces recherches et ces études tiennent compte en priorité des besoins du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ainsi que de ceux des autres organes des Nations Unies et des institutions spécialisées."

3. Au cours de sa quatrième session, le Conseil d'administration, à la lumière de l'énoncé des tâches de l'Institut fait par le Secrétaire général ainsi que des observations présentées par les représentants des Etats Membres à l'Assemblée générale des Nations Unies, a décidé que a/ :

a) Le programme de recherche devra être axé sur les problèmes et les besoins de l'Organisation des Nations Unies dans ses principaux domaines d'activité.

b) Les projets de recherche devront être généralement orientés de façon à guider les travaux futurs et à répondre au besoin "d'analyses, d'évaluations et de plans d'opérations" que le Secrétaire général a mentionné dans sa note de février 1964.

c) Les études devront porter de préférence sur l'efficacité de l'action, des méthodes et des rouages de l'Organisation des Nations Unies dans ses principaux domaines d'activité. En conséquence, une importance considérable devra être accordée au choix de sujets se prêtant particulièrement bien à des recherches sur la base de l'expérience des Nations Unies.

d) Avant tout, les études devront répondre aux besoins du Secrétaire général et des principaux organes des Nations Unies qui ne sont pas satisfaits par le Secrétariat ou d'autres services existants.

e) En évaluant son rôle en tant qu'organe de recherche des Nations Unies, l'Institut devra s'efforcer non seulement de combler les lacunes qui demeurent dans le domaine de la recherche et que les services et les moyens actuels des Nations Unies ne suffisent pas à combler, mais il devra également être prêt à entreprendre une action dans des domaines de son choix qui relèvent de son mandat.

a/ Rapport du Président à la quatrième session du Conseil d'administration (UNITAR BT/18, par. 5, du 30 septembre 1966).

f) On s'efforcera au maximum d'éviter tout double emploi et d'assurer une collaboration étroite avec les services du Secrétariat et les autres organismes des Nations Unies qui se consacrent à des tâches similaires. Les recherches destinées à compléter les études réalisées par le Secrétariat ou d'autres organismes seront entreprises en accord avec le Secrétaire général ou avec les fonctionnaires directement intéressés.

g) Les études concernant les besoins des pays en voie de développement recevront un rang élevé de priorité, notamment lorsqu'il s'agira de problèmes appelant un examen et des mesures de la part des Nations Unies. Vu le grand nombre de travaux de recherche entrepris par l'ONU et les institutions qui s'y rattachent au sujet du progrès économique et social, l'Institut essaiera tout particulièrement de combler les lacunes des programmes actuels et de résoudre certains problèmes qui ressortissent à plusieurs méthodes techniques spécialisées.

h) De même, pour ce qui est des sujets concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales, on fera en sorte que les études de l'Institut tirent parti de l'expérience des Nations Unies et l'on s'efforcera de renouveler les conceptions quant aux techniques et aux moyens d'action qui pourraient être utilisés à l'avenir.

i) Le programme de recherche devra tenir compte, dans divers domaines, des incidences du progrès scientifique et technique sur les activités des Nations Unies, notamment des nouvelles techniques présentant une importance particulière pour les sciences sociales.

j) Comme il est souhaitable d'établir une liaison entre recherche et formation, les études fondamentales porteront notamment, le cas échéant, sur les activités de formation qui pourraient être entreprises par l'Institut ou par d'autres organismes à la lumière de ces études. En outre, le programme de recherche devra lui-même comprendre des recherches fondamentales sur le contenu et les méthodes de la formation internationale et chercher à encourager l'Organisation des Nations Unies et les organismes qui s'y rattachent à aborder la formation sous un angle nouveau.

k) La recherche doit être essentiellement une activité individuelle, mais une place importante devra être faite aux échanges de vues et à la coopération entre spécialistes et administrateurs ayant une formation et des points de vue différents. De cette manière et par d'autres moyens, l'Institut devra favoriser la création, à l'intérieur de ses murs et au dehors, d'une communauté internationale de spécialistes au service de la recherche dans l'intérêt de l'Organisation des Nations Unies et de ses principaux buts.

4. Les travaux de recherche envisagés pour l'Institut peuvent être classés, selon leur nature, en trois grandes catégories :

1) Préparer des documents et des études. Ce travail de recherche sera accompli par le moyen d'études menées à l'Institut même et de travaux sur le terrain entrepris par le personnel de l'Institut, en collaboration avec d'autres instituts de recherche, ainsi que par l'organisation de séminaires et de groupes de discussion réunissant des représentants aux Nations Unies, des administrateurs et des spécialistes.

2) Stimuler la recherche concernant les problèmes des Nations Unies, tant à l'intérieur qu'au dehors de l'Organisation - (déterminer les domaines où une recherche est nécessaire, indiquer les méthodes, encourager des travaux et des cycles d'études sur la recherche, ainsi que des réunions entre usagers et théoriciens).

3) Diffuser des informations concernant les recherches entreprises par les organismes de l'ONU et par d'autres instituts, au moyen de "digestes" et d'évaluations périodiques des travaux accomplis ailleurs, l'Institut jouant ainsi dans une certaine mesure le rôle de centre d'échanges.

Promotion de la recherche

5. Un rôle spécial revient à l'Institut dans la promotion de la recherche sur les Nations Unies par d'autres instituts de recherche et par des spécialistes agissant à titre individuel. Les membres du Conseil d'administration et les groupes consultatifs réunis par l'Institut ont souligné la nécessité de voir celui-ci assumer cette fonction. Sans puiser trop lourdement dans des ressources qui restent limitées, l'Institut devrait jouer le rôle d'agent promoteur auprès des autres institutions et servir de lien entre le monde universitaire et les organisations relevant des Nations Unies. Ce rôle peut être rempli de diverses façons. Par exemple :

- i) Le personnel de l'Institut s'efforcera lui-même de déterminer les sujets sur lesquels des recherches pourraient être utiles, et appeler l'attention sur eux.
- ii) L'Institut pourrait organiser périodiquement des réunions groupant des fonctionnaires internationaux, des diplomates et des spécialistes afin que praticiens et théoriciens puissent échanger leurs idées et confronter leurs expériences. Les administrateurs et les diplomates, trop occupés pour se livrer à des études personnelles, seraient ainsi tenus au courant de l'évolution des idées et des connaissances, tandis que les théoriciens auraient une vue plus précise des réalités de même que des problèmes que soulève le passage de l'idée à l'action.
- iii) Des conférences spéciales pourraient être tenues sur tel ou tel thème d'une importance particulière à propos duquel une recherche et une analyse plus poussées paraissent souhaitables; enfin
- iv) On pourrait mettre à profit les programmes de formation et de stage destinés à des étudiants déjà titulaires d'un diplôme et aux chercheurs les plus doués, pour explorer le terrain et stimuler de nouvelles études.

Etudes sur l'état de la recherche

6. Une des demandes fréquemment exprimées au sujet du rôle de l'Institut tend à ce qu'il assume les fonctions de centre d'échanges pour les informations et études concernant les Nations Unies, ou qu'il fonctionne en tant que service documentaire de référence pour les textes législatifs, comme le font la Bibliothèque

du Congrès aux Etats-Unis et des institutions similaires dans d'autres pays. Après avoir mûrement réfléchi aux problèmes que soulèverait pareille entreprise, le Directeur général a acquis la conviction qu'étant donné son organisation actuelle et ses possibilités budgétaires probables, l'Institut n'est pas en mesure de s'acquitter de ces tâches avec l'envergure souhaitable. Mais il n'en devrait pas moins être à même dans certains cas de diffuser des renseignements touchant les études faites ailleurs sur des sujets présentant une importance et un intérêt particuliers pour les Nations Unies. Cette fonction pourrait être utilement assurée par les moyens suivants :

- i) Rédaction d'articles de "synthèse" relatifs à quelques sujets choisis parmi ceux en cours d'étude à l'Institut, articles qui seraient préparés par des personnes ayant compétence pour formuler une appréciation critique des travaux en cours et de l'état des connaissances dans le domaine considéré;
- ii) Publication de ces synthèses à l'intention des spécialistes du monde entier dans des revues ou des documents occasionnels de l'Institut;
- iii) Rédaction périodique de digests consacrés aux travaux portant sur certains sujets d'importance particulière pour les Nations Unies;
- iv) A la demande du Secrétaire général ou d'un organisme spécialisé, rédaction de digests spéciaux et d'études critiques portant sur les recherches faites dans des domaines particuliers, à condition que les crédits budgétaires le permettent, ou que des crédits soient ouverts pour ces tâches spéciales.

Coordination de recherches entreprises sur le plan national

7. On a également proposé que l'Institut se charge de coordonner les travaux de recherche entrepris dans différents pays sur les problèmes relevant de sa compétence. On peut douter qu'une institution quelle qu'elle soit puisse être en mesure d'entreprendre pareille tâche, étant donné la variété et le volume des travaux faits à l'échelon national dans les domaines qui nous intéressent. Dans le cas d'une organisation aux ressources financières aussi limitées que l'Institut, une telle entreprise est à fortiori hors de question.

Sélection des programmes de recherche

8. Il serait peut-être utile à ce stade de décrire la procédure adoptée par l'Institut dans le choix des domaines ou des sujets particuliers sur lesquels il fait porter ses travaux. Les suggestions viennent d'origines diverses et émanent notamment des membres du Conseil d'administration, du Secrétaire général de l'ONU, de hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU ou des institutions spécialisées, de groupes consultatifs réunis par l'Institut et, bien entendu, des membres de son propre personnel. Ces propositions sont examinées par le Directeur général et ses collaborateurs à la lumière du statut de l'Institut et des décisions du Conseil d'administration applicables en la matière. Celles qui sont de prime abord acceptables sont étudiées quant aux possibilités d'exécution et à l'ordre de

priorité. Lorsqu'elles s'avèrent réalisables eu égard aux ressources financières et au personnel disponibles elles sont incluses dans les propositions soumises par le Directeur général à l'approbation du Conseil d'administration à sa session suivante. Chaque fois que cela paraît nécessaire, le Directeur général consulte de hauts fonctionnaires des Nations Unies et des diplomates avant de soumettre une proposition de programme au Conseil d'administration.

9. Outre qu'il a approuvé les considérations générales (voir par. 4 ci-dessus) qui doivent orienter le programme de recherche, le Conseil d'administration, lors de sa quatrième session, est convenu que les principaux domaines sur lesquels porteraient les travaux de recherche de l'Institut seraient les suivants :

- a) Critères et méthodes d'évaluation des programmes d'assistance des Nations Unies aux pays en voie de développement;
- b) Echange des connaissances techniques entre les pays;
- c) Problèmes qui se posent dans les Etats nouvellement indépendants ou dans les territoires en cours de décolonisation et qui pourraient nécessiter des dispositions spéciales sur le plan international;
- d) Développement du droit international dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies;
- e) Moyens d'action et procédures à mettre en oeuvre pour le règlement pacifique des différends et le maintien de la paix;
- f) Méthodes et techniques employées par les Nations Unies pour encourager le respect et la protection des droits de l'homme;
- g) Problèmes posés par les relations interorganisations et par la coordination à l'intérieur du système des Nations Unies;
- h) Problèmes d'administration internationale;
- i) Recherche sur les programmes de formation;
- j) Problèmes qui se posent aux Nations Unies en matière d'information.

10. Aux fins des travaux de planification de la recherche, qui sont actuellement entrepris à l'aide d'une subvention de la fondation Ford, on a classé les activités de recherche de l'Institut de la façon suivante :

- i) Structure et procédures des Nations Unies.
- ii) Activité des organisations internationales en faveur du développement économique et social.
- iii) Solution des conflits, y compris le règlement pacifique des différends.

- iv) Diffusion de l'information et communications relatives aux Nations Unies.
- v) Développement progressif du droit international et des droits de l'homme.
- vi) Incidences internationales du progrès de la science et de la technique.

Ce classement s'est avéré très satisfaisant et, comme il englobe toutes les questions présentant un intérêt, j'en recommande l'adoption à l'avenir de préférence à celui qui figure dans le paragraphe 9 ci-dessus. Les considérations de base et les critères applicables pour déterminer les priorités énoncés dans le paragraphe 4 demeurent bien entendu valables pour le choix des sujets à l'intérieur de chaque catégorie.

11. Nous continuerions dans la mesure du possible à développer comme nous le faisons déjà des activités ayant des liens entre elles. C'est ainsi que certaines de nos études sur le droit international toucheraient à la fois au règlement pacifique des différends, à la coopération économique internationale et au progrès de la science et de la technique. De même, les autres sujets seraient, - chaque fois que c'est possible - reliés à des travaux portant sur des problèmes communs. Telle est notre procédure actuelle, par exemple, lorsque nous lions les études relatives à l'analyse des systèmes (PPBS) aux techniques d'évaluation. On assure ainsi une utilisation plus large et plus efficace des ressources humaines et budgétaires de l'Institut. On écartera également ainsi le risque de voir l'Institut devenir un organisme d'appoint se chargeant de travaux épars et sans lien entre eux que d'autres organismes ne souhaitent pas entreprendre.

12. Lorsque le travail de planification actuellement en cours sera achevé, il deviendra possible d'indiquer les lignes générales et l'étendue des activités à entreprendre par l'Institut au cours des cinq prochaines années. Le recrutement de personnel et le financement extérieur devraient s'en trouver facilités.

13. L'établissement à l'avance d'un programme de recherches n'exclurait pas, cependant, l'adoption à un moment quelconque d'un ou plusieurs sujets nouveaux à la demande du Secrétaire général de l'ONU ou d'un des organismes des Nations Unies. Le nombre des sujets à étudier chaque année, tel qu'il apparaît dans le paragraphe 38 ci-dessous, tient compte de cette éventualité. Un programme de recherche établi à long terme se prête à une certaine souplesse.

Nécessité de faire appel à des chercheurs hautement qualifiés

14. Une des premières conditions du succès des travaux de recherche est l'emploi d'un personnel de qualité. Les spécialistes éminents dans les domaines qui intéressent l'Institut étant relativement rares, aucun effort n'est épargné pour créer des conditions qui puissent les attirer.

15. Un programme de recherche comprenant des sujets qui provoquent l'émulation et qui ont trait à l'établissement de la paix et au développement économique et social, assorti de la possibilité de travailler dans des conditions qui ne sont pas offertes au chercheur purement théorique constitue vraisemblablement l'attrait le plus décisif pour un personnel hautement qualifié. Il faut tirer avantage du cadre des Nations Unies, des facilités qu'il offre pour les contacts avec les hauts fonctionnaires et les diplomates et pour accéder à une information et à une documentation qui ne sont pas aisément accessibles ailleurs.

16. Un second élément d'importance est la liberté de travail du chercheur. Il appartient à l'Institut d'encourager parmi ses hauts fonctionnaires le sens de l'indépendance et des responsabilités en même temps que le discernement et le jugement indispensables pour travailler sous les auspices d'un organisme des Nations Unies. La politique de l'Institut est de laisser entière responsabilité aux auteurs des études et de ne pas prendre à son compte les opinions ou conclusions adoptées par les chercheurs. Cette politique vise à sauvegarder leur liberté intellectuelle; elle est conforme à la pratique adoptée par d'autres instituts de recherche.

17. En même temps, grâce à ses hauts fonctionnaires et à ses groupes d'experts, l'Institut offre aux chercheurs une occasion rare de profiter des connaissances et de l'expérience d'autrui, en particulier des praticiens qui font partie des délégations et des secrétariats internationaux.

18. Pour attirer les meilleurs, l'Institut doit continuer à développer ses liens avec les universités et les instituts de recherche du monde entier. Des contacts fréquents avec d'autres centres de recherche sont nécessaires au personnel de direction en vue d'instituer différentes formes de coopération dans la recherche. Nous espérons voir augmenter le nombre de spécialistes qui passent à l'Institut leur année sabbatique et y font leurs travaux postdoctoraux. Il serait bon que nous trouvions place dans nos programmes pour des études proposées ou déjà commencées par des spécialistes qualifiés, dans des domaines de la compétence de l'Institut, lorsque leurs auteurs souhaitent collaborer avec ce dernier. L'Institut a déjà commencé à accueillir de jeunes stagiaires pour une formation en matière de recherche sur les problèmes internationaux.

19. La réputation et la valeur professionnelle de nos chercheurs sont d'importance primordiale. La qualité attire la qualité; l'emploi d'un personnel médiocre mettrait en péril nos possibilités d'attirer des chercheurs de premier plan.

Catégories de personnel de recherche

20. Personnel permanent. La réputation et la productivité de l'Institut en tant qu'organisme de recherche dépendront dans une large mesure de la qualité de son personnel permanent et des résultats obtenus. Par "personnel permanent" on entend les spécialistes dont la durée du contrat est indépendante d'un projet quelconque. Un personnel de ce genre est nécessaire pour assurer la continuité, le niveau et l'intégration de l'ensemble des travaux de recherche de l'Institut, et en particulier aussi des travaux entrepris avec l'assistance de chercheurs autres que ceux de l'Institut, en collaboration avec d'autres institutions, ou par des chercheurs travaillant pour l'Institut à titre temporaire. Il est nécessaire aussi pour planifier, développer, organiser, superviser et évaluer tous les travaux entrepris sous l'égide de l'Institut. La qualité des travaux extérieurs sera en partie déterminée par la qualité de la supervision exercée par le personnel de l'Institut. Toutefois, en raison du caractère même de la recherche, une supervision, et encore moins une évaluation, ne peuvent être utilement exercées que s'il y a une participation effective au travail de recherche lui-même. Les membres du personnel permanent de l'Institut se chargeront également de tâches liées à la recherche, telles que la direction de séminaires et d'ateliers, et consacreront une partie de leur temps à la diffusion d'informations sur la recherche, aux travaux consécutifs et aux tâches d'administration et de direction.

21. Seules peuvent être chargées d'établir les programmes, d'organiser, superviser, développer et évaluer la recherche, des personnes ayant une expérience pratique de la recherche. D'ailleurs faire partie du personnel permanent de l'Institut représente un atout dans la carrière scientifique de tous ses membres. Les membres du personnel permanent devraient donc participer effectivement à des travaux de recherche ou d'analyse d'une certaine importance dans le champ de leur spécialité, à côté et en sus de la participation normalement entraînée par l'exercice de leurs fonctions de planification, d'organisation, de supervision, d'évaluation, etc. Le prestige et les résultats obtenus par l'Institut dépendent dans une mesure non négligeable du prestige scientifique et des résultats des membres de son équipe de chercheurs à titre individuel. Il importe donc que les spécialistes du Département de la recherche ne consacrent pas une part trop grande de leur temps à des tâches d'administration et de direction. Le cadre actuel de spécialistes permanents est déjà surchargé par le volume de travail actuel; il est indispensable de l'augmenter si l'on veut étendre le champ et le volume des activités de recherche de l'Institut.

22. Afin de pouvoir recruter et conserver à long terme un personnel permanent de chercheurs de toutes disciplines, il faut leur proposer des conditions d'emploi comparables à celles qu'offrent d'autres organismes concurrents. La politique actuelle, qui consiste à offrir des contrats de quatre ans, doit être poursuivie et améliorée à mesure que la situation financière de l'Institut s'améliore elle-même. Des facilités devraient également être accordées aux fonctionnaires plus jeunes de l'Institut afin qu'ils puissent développer leurs connaissances. Dans la mesure du possible, l'Institut pourrait accorder des congés spéciaux pour études et travaux personnels semblables aux congés sabbatiques accordés aux professeurs d'université et organiser des roulements pour l'exercice des diverses fonctions et responsabilités comprenant, si possible, le détachement auprès d'autres organismes des Nations Unies.

23. Agents spéciaux engagés au titre de projets. A l'inverse des fonctionnaires permanents, ces agents sont recrutés pour une durée égale, autant que possible, à celle prévue pour les projets en vue desquels ils sont recrutés et auxquels ils seront affectés. Ceci bien sûr n'exclut pas la possibilité d'emploi à un autre projet, lorsque le premier sera achevé, si les circonstances le justifient, c'est-à-dire si, lorsqu'un spécialiste a terminé ses travaux sur le projet auquel il a été affecté, un autre se présente pour lequel il est qualifié de par ses titres et son expérience. Pour la commodité du vocabulaire, nous proposons d'appeler les agents engagés au titre de projets chercheurs et les membres du personnel permanent fonctionnaires de la recherche.

24. Membres associés. Aux termes de l'article VI du statut de l'Institut, "le Directeur général, en consultation avec le Secrétaire général, peut nommer chaque année membres associés de l'Institut un petit nombre de personnes particulièrement compétentes". Ces personnes sont choisies en considération de leurs travaux exceptionnels dans des domaines apparentés à ceux dont s'occupe l'Institut. Celui-ci se propose de désigner cette année un membre associé pour diriger un projet de recherche portant sur les relations des organisations régionales avec les Nations Unies. Nous espérons faire nommer d'autres membres associés si des personnalités ayant toute la compétence voulue et pouvant répondre à nos besoins se trouvent être libres.

25. Lieu d'exercice des fonctions. Les fonctionnaires de la recherche seront normalement employés à plein temps soit au siège de l'Institut (New York), soit dans son bureau de Genève, ou dans tout autre bureau qui pourrait être établi à l'avenir. En ce qui concerne les chercheurs, le lieu de leur travail dépendra de sa nature même et pourra être soit New York ou un bureau de l'Institut, soit leur institution d'origine, soit même le domicile ou le bureau personnel de l'intéressé. De même, les services de ces chercheurs pourront, ou non, être nécessaires de façon continue et à plein temps.

Procédés de recherche

26. Une attitude souple et pragmatique est nécessaire pour aborder chaque projet de recherche. Qu'il s'agisse de recherche sur documents, d'études à l'Institut portant sur plusieurs disciplines, de travaux extérieurs entraînant des études portant sur plusieurs pays, de séminaires ou de groupes de travaux pratiques, tous appellent des formes et méthodes de travail différentes selon le caractère particulier de ce qui est étudié. La méthode et le plan de travail doivent être déterminés séparément pour chaque élément du programme de recherche.

27. Au cours de la phase d'organisation et de préparation, des consultations nombreuses ont lieu avec des experts, des diplomates et des fonctionnaires internationaux grâce à des réunions de groupes, des échanges de correspondance et des discussions. Ces groupes réunissent des personnes de régions géographiques très différentes, ayant la connaissance et l'expérience du sujet. Un tel groupe sert au chercheur d'organisme consultatif auquel il peut faire appel à tout moment pendant la durée de son affectation et auquel il peut éventuellement soumettre pour avis son projet de rapport. Les membres du groupe sont consultés individuellement et le chercheur fait des avis donnés l'usage qu'il juge bon. Le rapport final est son oeuvre, dont il assume l'entière responsabilité. Lorsque celui-ci est publié, la situation est expliquée clairement, et il est déclaré en termes non équivoques que l'Institut en tant que tel n'adopte aucune position sur le sujet étudié et que sa responsabilité se limite expressément à sa décision de publier le rapport.

28. L'Institut, en outre, en soumettant au Conseil d'administration, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale des rapports périodiques sur les travaux en cours et les futurs programmes, est à même de recevoir des appréciations et des suggestions portant sur tous les aspects de ses travaux. Cette évaluation venue de l'extérieur se double de revisions et évaluations continues par le Directeur général et des personnalités désignées par lui.

29. Les détails figurant au paragraphe 31 ci-dessous visent à donner une idée du type d'études entreprises jusqu'ici, du temps requis pour les différentes tâches de recherche, du personnel employé aux différents travaux particuliers et des résultats obtenus. Outre les chercheurs dont le temps est "imputé" à un projet déterminé, le personnel de supervision et les fonctionnaires de la recherche consacrent une bonne partie de leur temps à la planification, à l'organisation, à l'administration et au contrôle des travaux. De plus, au temps indiqué en face de chaque projet (dans le paragraphe 31) s'ajoute la période écoulée entre l'approbation d'un projet de recherche par le Conseil d'administration et sa mise en oeuvre, ainsi qu'un intervalle similaire entre l'achèvement d'un manuscrit et sa publication.

30. Il est impossible de donner une idée exacte de la totalité du temps et du personnel requis pour chacune des études par pays. Trop d'éléments sont variables, comme par exemple le personnel et les institutions disponibles, le financement local, la coordination d'un certain nombre d'études par pays dans le cadre du projet envisagé et de la méthode de travail appliquée. Le temps nécessaire pour négocier des accords, trouver du personnel approprié et s'assurer d'un appui varie de pays à pays. Par exemple, le travail sur place pour l'étude portant sur "l'information" a été effectué par des agents bénévoles dans 50 pays pendant trois périodes d'observation de deux semaines. Il convient de signaler, en passant, que la plus grande partie de ce travail a été faite sans qu'il en coûte rien à l'Institut. Une partie des travaux relatifs à la recherche sur la discrimination raciale a été faite sous les auspices de différentes institutions agréées, un directeur étant responsable du travail dans son ensemble et ayant pour tâche de coordonner les contributions d'une équipe de chercheurs. Le schéma est le même, avec quelques variantes, pour les études relatives à l'exode des élites.

31. 1) Etudes effectuées à l'intérieur de l'Institut par son personnel

<u>Projet</u>	<u>Durée (y compris l'examen et la revision)</u>	<u>Personnel employé</u>	<u>Longueur du texte</u>
a) Critères et méthodes d'évaluation	2 ans (achevé)	1 chercheur hors classe 2 chercheurs adjoints	160 pages
b) Situation et problèmes des Etats et territoires très petits	2 ans (achevé)	1 chercheur hors classe 1 chercheur adjoint 1 assistant de recherche Consultants	200 pages
c) Acceptation plus large des traités multilatéraux	2 ans (achevé)	1 chercheur Consultants	250 pages
d) Rapports avec les organisations régionales - étude de l'OUA	2 ans 1/2 (prévus)	1 chercheur 1 assistant de recherche	

2) Etudes sur le terrain (qui entraînent également un travail non négligeable au Siège)

<u>Projet</u>	<u>Durée (y compris l'examen et la revision)</u>	<u>Personnel employé</u>	<u>Pays étudiés</u>
a) Utilisation par les moyens d'information des masses des renseignements relatifs à l'Organisation des Nations Unies	2 ans (prévision)	1 chercheur hors classe à temps partiel 1 chercheur adjoint Assistants et Travail sur le terrain	50

<u>Projet</u>	<u>Durée (y compris l'examen et la revision)</u>	<u>Personnel employé</u>	<u>Pays étudiés</u>
b) La discrimination raciale	1 à 2 ans par pays	1 chercheur hors classe Etudes par pays	2 (d'autres s'ajouteront)
c) Transfert des connaissances techniques	1 an 1/2 (estimation)	1 consultant Etudes par pays	5 ou 6
d) Exode des élites		1 chercheur hors classe au Siège	
i) Etude des mobiles et des conditions	3 ans	Etudes par pays	7 à 8
ii) Conséquences économiques	1 an	1 consultant à temps partiel au Siège et 1 chercheur à temps partiel dans chaque pays	5
3) <u>Etudes confiées à des spécialistes travaillant à l'extérieur de l'Institut</u>			
a) Méthodes de formation (en cours)	2 ans (1969 et 1970)	Divers consultants à temps partiel	5 à 6 études régionales
b) Vérification des traités internationaux - Etude des garanties	1 an 1/2	1 chercheur	
c) Rapports avec les organisations régionales - Europe de l'Ouest	1 an 1/2	1 chercheur à temps partiel 1 assistant de recherche	
d) Transfert des connaissances techniques (méthode)	1 an (achevé)	1 consultant à temps partiel et du personnel divers	

- 4) Cycles d'études sur la recherche (organisés sur la base de rapports sur la recherche afin de promouvoir la discussion et la recherche sur des sujets spéciaux)

<u>Projet</u>	<u>Durée (y compris l'examen et la revision)</u>	<u>Personnel employé</u>
a) Séminaire régional de droit international pour 2 semaines	Travail préparatoire 6 mois Publication des résultats 3 mois de travail d'édition	Travail préparatoire par 1 chercheur à temps partiel et mémoires par différents experts. L'organisation du séminaire exige des préposés aux conférences, interprètes, traducteurs et autre personnel d'appui

- 5) Parmi les autres formes d'activité envisagées figurent des ateliers, des conférences, etc., en vue de permettre des recherches complémentaires et de stimuler et promouvoir la recherche. Les groupes réunis à l'aide de la subvention de la fondation Ford ont servi plus d'un objectif; et tout d'abord ils ont permis d'avoir des avis concernant la planification des futurs travaux de recherche et éveillé, parmi les spécialistes, un intérêt plus grand pour la recherche sur les problèmes des Nations Unies.

Coût des projets de recherche

32. Il est nécessaire pour établir les priorités de tenir compte des incidences financières des différents types de travaux de recherche qui pourraient être entrepris par l'Institut. On trouvera dans le tableau suivant des estimations approximatives, fondées sur l'expérience acquise jusqu'à maintenant.

<u>Type d'étude</u>	<u>Personnel</u>	<u>Coût annuel (approx.)</u>
Etude à l'Institut même	1 chercheur hors classe à plein temps (25-30 000 dollars) 1 assistant de recherche (15 000 dollars) Personnel de secrétariat Consultants extérieurs	50 000 dollars
Etudes multinationales sur le terrain	1 chercheur hors classe et du personnel divers à l'Institut - appel sur place à des consultants à des degrés variés	40 000 dollars au Siège, à quoi s'ajoutent les frais sur place (qui pourraient représenter plusieurs fois cette somme s'ils ne sont pas entièrement ou partiellement pris en charge par les pays intéressés) et frais de gestion et d'établissement du rapport

<u>Type d'étude</u>	<u>Personnel</u>	<u>Coût annuel (approx.)</u>
Etudes commandées au dehors	Variable, selon que l'étude est relativement courte ou longue	500-2 000 dollars 10 000-15 000 dollars par an
Séminaires, conférences et ateliers	1 chercheur hors classe et personnel de secrétariat	Les frais varient selon la nature de la participation

33. L'expérience montre que les frais directs sont moindres lorsque les études sont demandées à des experts ne faisant pas partie de l'Institut. Ces études, toutefois, doivent être suivies de près par le Directeur de la recherche et ses principaux collaborateurs, ce qui ajoute un élément au total des frais.

34. Les projets comportant des conférences et des ateliers exigent du temps de la part des spécialistes du Siège, des honoraires pour les experts chargés de préparer les documents généraux, des frais de voyage et des indemnités journalières pour les participants et d'autres faux-frais (20 000-30 000 dollars en moyenne, selon le nombre des participants).

35. Les frais généraux constituent également un élément du coût. Ces frais sont inévitables, mais à mesure que le nombre de projets de recherche augmente, la part des frais généraux imputables à chacun décroît.

Etendue des programmes de recherche

36. Les budgets globaux et le pourcentage consacré à la recherche pour les années 1967 à 1970 sont les suivants :

	<u>Budget global</u> <u>de l'Institut</u> <u>Dollars</u>	<u>Montant consacré</u> <u>à la recherche</u> <u>Dollars</u>	<u>Pourcentage</u> <u>du total</u>
1967	955 965	213 636	22,3
1968	1 095 560	358 845	32,7
1969	1 337 700	502 000	37,5
1970	1 358 200	472 500	34,8

(Pour les années 1967 et 1968, on a donné le chiffre des dépenses effectives; les chiffres pour 1969 et 1970 représentent les prévisions budgétaires.)

37. Le Directeur général entretient l'espoir de voir le budget ordinaire annuel de l'Institut atteindre 1,5 million de dollars pour les prochaines années. Quatre cent cinquante mille à 500 000 dollars (environ 33 1/2 p. 100 du total) seraient consacrés à la recherche. L'Institut espère aussi que des subventions spéciales lui seront accordées par des fondations privées ou d'autres sources, subventions qui seraient utilisées pour tel ou tel projet particulier. En se fondant sur l'expérience passée on peut penser que ces subventions spéciales atteindront de 60 000 à 80 000 dollars par an. Les ressources totales disponibles pour la recherche seraient ainsi de l'ordre de 510 000 à 580 000 dollars.

38. A la lumière de l'estimation ci-dessus, et en tenant compte du coût moyen des différentes catégories de travaux, l'Institut pourrait envisager d'entreprendre un programme annuel composé de la manière suivante :

- i) Cinq ou six études entreprises soit à l'Institut, soit par des experts extérieurs sous la direction et la supervision de fonctionnaires de la recherche de l'Institut;
- ii) Deux ou trois études sur le terrain entreprises sur une base multinationale en collaboration avec d'autres instituts de recherche;
- iii) Trois ou quatre séminaires, conférences sur la recherche et ateliers consacrés à des sujets particuliers ou aux besoins en matière de recherche. Parmi ces réunions figureraient des réunions destinées à stimuler la recherche et des réunions dont le rôle serait de diffuser plus largement la connaissance théorique touchant les problèmes qui intéressent les Nations Unies.

Un programme de cette envergure ne dépasserait pas, semble-t-il, les possibilités actuelles de l'Institut. Dans le choix des projets et des autres activités à entreprendre en matière de recherche, l'Institut retiendrait, chaque fois que ce serait possible, des sujets ayant des liens entre eux afin que les travaux relatifs à chacun d'eux se complètent.

Utilité et influence des activités de recherche de l'Institut

39. L'Institut ne souhaitant pas la recherche pour elle-même, mais en vue de son utilité pratique, doit se soucier particulièrement des moyens de faire connaître les résultats de ses travaux et de leur assurer une répercussion maximum. En premier lieu, nous fournissons au Secrétaire général et aux autres organes des Nations Unies des études (ou même des travaux en cours d'élaboration) portant sur les grands problèmes qui se posent aux Nations Unies; il est arrivé fréquemment que le Secrétaire général soumette des études de l'Institut aux principaux organes des Nations Unies qui traitent de différentes matières importantes.

40. L'Institut élargit son action par diverses réunions de groupes qui procèdent à des échanges de vues à propos d'une recherche ou des problèmes sur lesquels elle porte. Certains des groupes dont il a été question dans la présente note ont été réunis à cette fin. En outre, des cycles régionaux ont été organisés qui ont utilisé les résultats de travaux de l'Institut, et nous projetons d'étendre cet usage des séminaires et colloques. Il n'est peut-être pas inutile de souligner que dans ce cas les fruits de la recherche peuvent être portés relativement tôt à la connaissance des groupes directement intéressés, puisqu'il n'est pas nécessaire d'en attendre la publication.

41. Au-delà de ce public spécialisé, l'Institut d'une manière générale s'efforce de diffuser largement ses études dans le monde. Nous nous rendons compte que pour obtenir un effet durable et continu, les études de l'Institut devraient être publiées sous forme de livres (et non pas seulement ronéotypées). Nous nous heurtons là au problème du coût et des délais de publication. Des efforts spéciaux sont faits pour nous assurer la coopération (y compris un appui financier spécial) des Etats membres en vue de faciliter l'impression sur leur territoire des études de l'Institut.

42. D'autres moyens devraient être employés pour faire connaître les travaux de l'Institut. On a suggéré que les membres de son personnel ainsi que d'autres experts soient incités à écrire pour des revues influentes ou des publications savantes des articles portant sur les travaux de l'Institut. C'est là un excellent moyen de toucher un public intéressé avant la parution du livre lui-même.

43. Nous n'oublions pas non plus que les stages de formation de l'Institut sont une excellente occasion de faire connaître les résultats des travaux de l'Institut à un public de fonctionnaires nationaux ou internationaux qui peuvent être directement intéressés par leur utilisation. Cette possibilité est d'ores et déjà mise à profit; avec le développement de la formation et l'accroissement des publications concernant la recherche, nous comptons établir des liens plus étroits entre les activités de recherche et les activités de formation.

44. Finalement, le vif intérêt et les réactions des universités et des organisations professionnelles à l'égard des travaux de recherche que nous avons accomplis jusqu'ici ont été pour nous un encouragement. Dans plusieurs cas, elles ont organisé des groupes de discussion auxquels participaient des personnes venues de l'Institut et qui portaient sur des sujets étudiés par lui; après quoi ces universités et organisations ont elles-mêmes entrepris de nouvelles recherches fondées sur des projets de l'Institut. On est d'ores et déjà en droit de penser que l'influence de l'Institut dans le monde universitaire et professionnel est aussi importante que son effet direct sur les organismes officiels des Nations Unies.

ANNEXE VII

Groupes d'experts chargés de planifier la recherche de l'UNITAR :

Rapport d'activité

Introduction

1. Une subvention de la fondation Ford est actuellement consacrée à la réunion de groupes d'experts chargés de donner des conseils sur la planification à long terme de la recherche. Il a été décidé qu'il serait utile pour commencer de demander à des consultants d'établir des documents de base sur certaines questions d'intérêt particulier pour les organismes des Nations Unies. Six grands domaines ont été choisis : le règlement des conflits, la coopération économique internationale, les communications et l'information, la structure et les procédures de l'ONU, le droit international, la science et la technique.

2. Des spécialistes de ces questions ont été invités à participer à six réunions dont l'ordre du jour était constitué par les documents de base. Les groupes ainsi formés comprenaient à la fois des experts de la recherche théorique et d'autres qui avaient une expérience pratique des questions internationales (diplomates et fonctionnaires de l'ONU). On trouvera en annexe les listes des participants aux cinq premières réunions.

3. Les participants étaient invités à discuter des sujets traités dans les documents, à en proposer d'autres et à suggérer des priorités pour la recherche. Les limitations que connaît l'UNITAR, en matière de crédits et de personnel, ont été soulignées, et les participants ont été encouragés à envisager la possibilité pour l'Institut d'exécuter certains projets en coopération avec des universités et institutions de divers pays.

4. Dates et lieux des réunions d'experts

Règlement des conflits	5 mai-7 mai 1969	- New York
Coopération économique internationale	14 mai-16 mai 1969	- New York
Communications et information	12-14 juin 1969	- New York
Structure et procédures de l'ONU	30 juin-2 juillet 1969	- Genève
Droit international	1er-3 septembre 1969	- Edimbourg
Science et technique	A fixer	

5. Règlement des conflits

Le groupe a tenu quatre réunions, d'environ trois heures chacune. Les douze participants, auxquels se sont joints quelques membres du personnel de l'UNITAR, comprenaient des chercheurs, des ambassadeurs et des fonctionnaires des Nations Unies. S. E. M. C. W. Schurmann a été nommé président.

6. Le groupe d'experts a été invité à envisager diverses orientations possibles de la recherche sur le règlement des conflits en se fondant sur la notion de règlement pacifique des différends contenue dans la Charte, et à étudier ce qui pourrait être fait par l'intermédiaire du mécanisme des Nations Unies. Il a également discuté de la définition des conflits. Les experts ont formulé des propositions de recherches à entreprendre par l'UNITAR lui-même ou bien en coopération avec des organismes de l'extérieur, et suggéré d'autres types de coopération entre chercheurs et diplomates.

7. Le principal document de base a été établi par M. Sydney Bailey, auteur de nombreuses études sur les organismes des Nations Unies; ce document intitulé "Instrumentalities and procedures for settlement of disputes" (Moyens d'action et procédures à mettre en oeuvre pour le règlement des différends) récapitulait brièvement les études déjà consacrées à ce domaine et les décisions prises par l'ONU, et présentait des sujets de recherche sur la définition des conflits, des différends, des crises et de l'agression ainsi que divers moyens de règlement pacifique. Il contenait également une liste de propositions d'études et de recherches à entreprendre.

8. Le Pr John Burton a écrit un document plus court intitulé "Conflicts of interest : subjective or objective?" (Les conflits d'intérêts : sont-ils de nature subjective ou objective?). Dans ce document, il étudiait les relations qui existent dans une situation de conflit et mentionnait quelques-unes des nouvelles méthodes qui sont actuellement expérimentées au Center for the Analysis of Conflict, de la University of London.

9. Un troisième document a été établi au cours de la session par lord Trevelyan; il contenait une série de propositions dont l'UNITAR pouvait partir pour analyser les divers types de conflits et les moyens de les résoudre.

10. Un rapport a été établi par le Rapporteur, M. Vratislav Pechota, chargé de recherche à l'UNITAR, et a été distribué aux membres du groupe pour information.

Coopération économique internationale

11. Ce groupe d'experts s'est réuni quatre fois; il comprenait onze participants, chercheurs, diplomates et fonctionnaires internationaux, ainsi qu'un certain nombre de membres du personnel de l'UNITAR, qui tous s'intéressaient particulièrement à la coopération économique. Le président était Sayed Mekki Abbas.

12. De même que pour le groupe précédent, l'ordre du jour était fondé sur trois grandes questions : ce que l'UNITAR lui-même peut faire dans le domaine de la recherche, ce que d'autres institutions peuvent faire en collaboration avec

l'UNITAR et comment cette coopération peut se prolonger par des conférences, des séminaires et d'autres moyens.

13. Le groupe a étudié plusieurs questions que le Rapporteur, le Pr Benjamin Higgins, avait suggérées dans un document intitulé "UNITAR and research on international economic co-operation" (L'UNITAR et la recherche dans le domaine de la coopération économique internationale). Il indiquait six principaux domaines éventuels de recherche : les problèmes d'organisation, la planification et l'établissement de programmes, les problèmes d'exécution, le processus du développement économique et social, les problèmes de l'information et des relations avec le public, les mesures d'encouragement.

14. Dans un autre document intitulé "The economic growth of developing countries : Practical tasks for UNITAR", (Croissance économique des pays en voie de développement : tâches pratiques de l'UNITAR), M. József Bognar a insisté particulièrement sur l'importance de l'accumulation des capitaux intérieurs et des facteurs sociologiques.

15. Un court document de M. Boris Fomin traitait de l'importance de l'assistance étrangère pour le développement des économies nationales et de l'influence des échanges extérieurs sur la croissance économique.

16. Le Pr Higgins a terminé le rapport sur les débats et les propositions, qui a été distribué aux membres du groupe.

Communications et information

17. Les travaux de ce groupe ont différé légèrement de ceux des deux premiers, en ceci que les experts ont examiné un projet de recherche de l'UNITAR dont l'exécution est terminée et qui portait sur l'utilisation des renseignements relatifs à l'Organisation des Nations Unies par les moyens d'information de masse; les experts ont consacré une grande partie des discussions à examiner la possibilité d'élargir le projet de recherche et d'entreprendre d'autres enquêtes du même genre.

18. Il y avait quinze participants (auxquels se sont joints quelques membres du personnel de l'UNITAR) qui tous, y compris les quatre ambassadeurs, avaient une expérience pratique des techniques de la diffusion de l'information. L'ambassadeur Max Jacobson et l'ambassadeur Samar Sen ont présidé chacun deux réunions.

19. Les débats ont couvert trois grandes questions : les Nations Unies et l'information du public; les incidences des techniques nouvelles et les moyens d'information comme instrument du développement. Le groupe a bien entendu surtout étudié ce que l'UNITAR pouvait faire à l'avenir, seul ou en collaboration avec d'autres institutions.

20. Le document de l'UNITAR rappelait brièvement l'origine et les perspectives de l'étude effectuée au cours de l'année écoulée sur l'information relative à l'Organisation des Nations Unies. Il exposait la conception, la portée et la valeur représentative de cette étude, y compris l'analyse des données et certaines conclusions, lesquelles concernaient notamment les fluctuations des moyens de communication de masse et de l'information, la presse nationale de prestige, et les correspondants auprès de l'ONU, et les caractéristiques générales de la diffusion donnée par les moyens d'information de masse aux événements de l'ONU.

21. M. Marten Brouwer a exercé les fonctions de Rapporteur et a aussi rédigé un bref mémoire contenant des réflexions sur les moyens d'information et l'opinion publique face à l'ONU ainsi que des suggestions concernant les méthodes permettant de déterminer la connaissance que le public a des Nations Unies et son attitude envers l'Organisation.

22. Le document de M. Jean d'Arcy présente le point de vue personnel de l'auteur sur les incidences des satellites de télécommunications sur la politique des Nations Unies en ce qui concerne l'information du public (Implications of communications satellites for United Nations policy in regard to public information). Ce document, ainsi qu'un document intitulé "Use of communication satellites by the United Nations" (Emploi de satellites de télécommunications par l'Organisation des Nations Unies) (A/CONF.34/I.27) présenté par le Secrétaire général en juin 1968 à la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ont servi de base aux discussions du groupe sur les techniques. Ces documents expliquaient comment les satellites de télécommunications pouvaient permettre également à tous les Etats Membres de diffuser et de recevoir des informations concernant l'ONU, et indiquaient l'évolution prévisible de la structure du Service de l'information de l'ONU.

23. Le dernier document présenté au groupe a été établi par M. Tor Gjesdal et traitait du rôle des communications dans le développement national (Communication in national development). M. Gjesdal soulignait l'importance des communications de masse et des communications personnelles comme facteur de développement, ainsi que la nécessité d'entreprendre des recherches intensives dans ce domaine. Il indiquait dix questions sur lesquelles il pourrait être utile de faire des enquêtes.

24. L'UNITAR avait établi une courte bibliographie indiquant quelques-unes des publications les plus importantes sur l'information et les moyens de communication dans leurs rapports avec l'ONU.

25. Le rapport du Groupe d'experts a été établi par le Pr Brouwer et distribué aux membres du groupe.

Structure et procédures de l'Organisation des Nations Unies

26. Le groupe s'est réuni à Genève pendant trois jours sous la présidence de M. C. S. Jha. Quatorze chercheurs, diplomates et fonctionnaires internationaux y participaient. Trois documents, préparés l'un par M. Arthur Lall, professeur de politique internationale à la Columbia University et ancien représentant permanent de l'Inde auprès de l'ONU, l'autre par M. Andrew Boyd de l'Economist de Londres et auteur de "United Nations Piety, Myth and Truth" et le troisième par M. Gershon Collier du Centre des études internationales de la New York University et ancien représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'ONU ont servi de base aux discussions qui ont porté sur six questions principales : la paix et la sécurité; les Membres de l'Organisation et les délégations; questions de procédure et d'administration; le Secrétariat; questions économiques et sociales et questions générales.

27. Les discussions ont mené à plusieurs propositions constructives de recherches d'intérêt pratique pour les organismes de l'ONU. Le rapport sur la réunion a été établi par M. Collier, Rapporteur.

Développement progressif du droit international

28. Ce groupe s'est réuni à Edimbourg pour profiter de la présence dans cette ville d'un grand nombre de juristes qui assistaient à la réunion annuelle de l'Institut de droit international. Un document proposant comme sujet de recherche des questions de droit international d'un intérêt particulier pour les activités de l'Organisation des Nations Unies dans les cinq autres domaines indiqués au début du présent document a été établi par M. K. Venkata Raman de Queen's University (Canada) et Osmania University, Hyderabad (Inde). Certains chapitres ont été rédigés par MM. V. Pechota et J.J. Therattil, membres du personnel de l'Institut. L'ordre du jour des séances était fondé sur les questions dont traitait le document et comprenait notamment les aspects juridiques de sujets que l'Institut est déjà en train d'étudier, par exemple les moyens d'assurer le respect des obligations internationales; le règlement pacifique des différends; les relations économiques internationales et l'évolution de la technique. Les fonctions de Rapporteur étaient exercées par le Pr Lain MacGibbon, doyen de la faculté de droit à l'Université d'Edimbourg, qui prépare actuellement le rapport.

Science et technique

29. La date et le lieu de réunion de ce groupe n'ont pas encore été fixés. Les participants seront probablement des spécialistes de diverses disciplines et de diverses professions qui s'intéressent à l'étude des problèmes internationaux causés par l'évolution de la science et de la technique. L'organisation et le déroulement de cette réunion suivront la procédure utilisée pour les autres groupes.

Mesures prises à la suite de ces réunions

30. Le travail de planification ne prend pas fin avec ces réunions d'experts. Le Directeur général examinera ensuite les diverses propositions qui ont été faites au cours des réunions et le Département de la recherche de l'Institut ou des consultants engagés à cette fin pourront rédiger des mémoires de faisabilité. Puis le Directeur général entreprendra des consultations avec des experts et des membres d'organisations internationales ou nationales. On envisage également d'organiser des discussions en groupes plus restreints sur les méthodes et la planification des opérations de recherche, discussions auxquelles participeraient quelques experts. Les résultats définitifs seront inclus dans une série de recommandations de fond qui seront soumises à l'examen du Conseil d'administration de l'UNITAR.

31. Les documents et les rapports établis pour les groupes d'experts ont fait l'objet d'une distribution restreinte, limitée aux participants et à un certain nombre d'autres personnes. Le Directeur général examine actuellement la possibilité de faire distribuer plus largement ces documents qui présentent un grand intérêt scientifique. Il pense que, ce faisant, on inciterait les institutions et les chercheurs à entreprendre des recherches sur les sujets considérés, ce qui est une des fonctions essentielles de l'Institut.

LISTE DES PARTICIPANTS AUX GROUPE D'EXPERTS
REGLEMENT DES CONFLITS

(5-7 mai 1969)

- M. Joao Augusto de ARAUJO CASTRO, représentant permanent du Brésil auprès de de l'Organisation des Nations Unies
- M. Ralph BUNCHE, secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies
- M. John BURTON, directeur du Center for Analysis of Conflict du University College de Londres
- M. Jean-Pierre COT, Collège universitaire de droit et des sciences économiques d'Amiens (France)
- M. Théodore IDZUMBUIR, représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies
- M. Arthur LALL, ancien représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies; professeur à la Columbia University, New York
- M. Thomas SCHELLING, professeur à la Harvard University, Cambridge (Mass.)
- M. C. W. SCHURMANN, ambassadeur des Pays-Bas aux Etats-Unis d'Amérique
- M. Constant SCHUURMANS, représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies
- Lord TREVELYAN, ancien secrétaire général adjoint de l'ONU; ancien ambassadeur du Royaume-Uni en URSS et en Irak
- M. Anton VRATUSA, représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

(14-16 mai 1969)

- M. Mekki ABBAS, conseiller économique auprès du Gouvernement du Soudan; jusqu'à une date récente, directeur général adjoint de la FAO
- M. David BELL, vice-président pour les affaires internationales de la Ford Foundation. Ancien administrateur de l'AID à Washington; conseiller en matière d'économie générale auprès du Ministère de la planification du Gouvernement du Pakistan; chargé de l'exécution des projets au Harvard Advisory Group

- M. József BOGNAR, président de l'Institut des relations culturelles de Budapest; auteur notamment de "Contrôle et gestion de la croissance économique du monde en voie de développement"
- M. Rajendra COOMARASWAMY, sous-directeur du Programme et directeur des relations extérieures, de l'évaluation et des rapports du PNUD. Ancien secrétaire général du Plan de Colombo
- M. Sidney DELL, directeur du Bureau de New York de la CNUCED; auteur de "Trade Blocs and Common Markets"; "New Directions for World Trade"; "A Latin-American Common Market"
- M. Boris FOMIN, chef de section à l'Institut central d'études économiques mathématiques de l'Académie des sciences de l'URSS; secrétaire de la revue "Méthodes scientifiques de planification de l'économie nationale"
- M. Hans HAVEMANN, directeur de l'Institut de la recherche pour la coopération internationale technique et techno-économique d'Aix-la-Chapelle; membre du Conseil consultatif scientifique auprès du Ministère de la coopération économique de la République fédérale d'Allemagne, Bonn.
- M. Benjamin HIGGINS (Rapporteur), Département des sciences économiques de l'Université de Montréal. Ancien économiste principal de la Mission de l'ONU en Libye. Auteur du "Economic Stabilization and Development in Indonesia", "Economic and Social Development in Libya"
- M. Alexandre KAFKA, administrateur du FMI pour le Brésil. Ancien directeur de la fondation Vargas à Rio. Anciennement au Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.
- M. Hal B. LARY, directeur adjoint à la recherche du National Bureau of Economic Research, Inc., à New York. Ancien directeur de la Division des études de la CEE (Division des études et programmes)
- M. Göran OHLIN, économiste principal à la Commission du développement international de la BIRD; anciennement au Centre de développement de l'OCDE

COMMUNICATIONS ET INFORMATION

(12-14 juin 1969)

- M. Siméon AKE, représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies, membre du Comité de l'information du Secrétaire général
- M. Jean d'ARCY, directeur de la Division de la radio et des moyens visuels de l'ONU
- M. Erwin BAUMGARTEN, directeur du CINU à Rome, ancien chef du CINU du Ghana

- M. Marten BROUWER (Rapporteur), membre du Conseil d'administration de l'Institut Steinmetz d'Amsterdam. Jusqu'à une date récente, professeur invité à l'Annenberg School of Communications, Pennsylvanie. Rédacteur gérant de "Polls : International Review on Public Opinion"; membre du Conseil international des sciences sociales, Comité permanent de la centralisation des données relatives aux sciences sociales
- M. Bert COWLAN, vice-président de la United Nations Association of New York; vice-président de la E.F. Shelley and Company, Inc. (société de consultants pour les questions d'ordinateurs et de systèmes d'information)
- M. Jorge FERNANDEZ, ambassadeur de l'Equateur auprès de l'Organisation des Etats américains à Washington, ancien directeur de l'Institut de journalisme (CIESPAL) de Quito, géré par le gouvernement et par l'UNESCO
- M. Tor GJESDAL, sous-directeur général du Secteur de l'information de l'UNESCO
- M. Max JACOBSON, représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies; ancien journaliste spécialiste de la politique internationale
- M. Jean LAGRANGE, directeur des bureaux de l'Agence France-Presse aux Etats-Unis, Washington
- M. Lars LIND, directeur adjoint du service de l'information et des relations publiques de la BIRD, ancien chef du service de l'information de l'AIEA
- M. S. LOSSEV, correspondant de l'Agence TASS à l'ONU
- M. G. L. OBHRAI, directeur de la Division de la presse et des publications de l'ONU
- M. Ithiel de SOLA POOL, directeur de la programmation de la recherche dans le domaine des communications internationales, Massachusetts Institute of Technology
- M. William POWELL, directeur adjoint de la Division de la presse et des publications de l'ONU
- M. Samar SEN, représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies. Ancien secrétaire et chef de la Division des relations publiques à New Delhi

STRUCTURES ET PROCEDURES DES ORGANISMES DE L'ONU

(30 juin-2 juillet 1969)

- M. George ABI-SAAB, professeur à l'Institut universitaire de hautes études internationales à Genève
- M. Paul BERTHOUD, directeur par intérim du Cabinet du Secrétaire général de la CNUCED

- M. Jorge CASTANEDA, directeur en chef du secrétariat des affaires étrangères du Mexique, représentant du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement
- M. Gershon COLLIER, Center for International Studies, New York University; ancien représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'ONU
- M. Mahdi ELMANDJRA, sous-directeur général du secteur des sciences sociales, des sciences humaines et de la culture de l'UNESCO
- M. Abdulrahim FARAH, représentant permanent de la Somalie auprès de l'ONU à New York; président du Comité spécial de l'apartheid
- M. James FAWCETT, directeur des études du Royal Institute of International Affairs de Londres, membre de la Commission européenne des droits de l'homme. Ancien conseiller juridique du Fonds monétaire international
- M. Richard GARDNER, professeur de droit international à la Columbia University. Ancien sous-secrétaire d'Etat adjoint pour les organisations internationales et délégué à l'Assemblée générale des Nations Unies
- M. C. Wilfred JENKS, directeur général adjoint principal de l'OIT
- M. C. S. JHA, membre du Corps commun d'inspection de l'ONU à Genève. Ancien représentant permanent de l'Inde auprès de l'ONU à New York et ancien président du Comité élargi du programme et de la coordination
- M. Johan KAUFMANN, représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'ONU à Genève. Ancien conseiller à la mission permanente à New York. Auteur de "Conference Diplomacy" et coauteur de "How United Nations Decisions are made"
- M. Antonio PATRIOTA, conseiller à la mission permanente du Brésil auprès de l'ONU à New York, président du Comité élargi du programme et de la coordination
- M. Michel VIRALLY, professeur de droit international public à l'Université de Genève; également professeur à l'Institut universitaire de hautes études internationales. Ancien délégué de la France à l'Assemblée générale des Nations Unies
- M. Vittorio WINSPEARE GUICCIARDI, directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, Secrétaire général adjoint

DEVELOPPEMENT PROGRESSIF DU DROIT INTERNATIONAL

(1er-3 septembre 1969)

- M. Florentino P. FELICIANO, titulaire de la chaire George A. Malcolm de droit à l'Université des Philippines, Manille; rédacteur en chef du Philippines International Law Journal; membre du Conseil administratif de l'Institut asiatique d'études internationales

- M. C. Wilfred JENKS, directeur général adjoint principal de l'OIT; auteur de nombreux ouvrages juridiques, notamment "The Common Law of Mankind", "Law in the World Community" et "The Prospects of International Adjudication"
- M. Eduardo JIMENEZ de ARECHAGA, professeur de droit international public à l'Université de Montevideo; anciennement ministre de l'intérieur de l'Uruguay, membre de la délégation uruguayenne à diverses sessions de l'Assemblée générale de l'ONU, délégué à la Conférence internationale de plénipotentiaires sur le droit des traités à Vienne et président de la Commission du droit international
- M. Manfred LACHS, juge à la Cour internationale de Justice; professeur à l'Université de Varsovie; membre de la Cour permanente d'arbitrage; anciennement président de la Sixième Commission (affaires juridiques)
- M. Thomas MENSAH, chef du service juridique de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime. Ancien doyen de la Faculté de droit de l'Université du Ghana
- M. Bert RÖLING, professeur de droit international à l'Université de Groningen; directeur de l'Institut de polémologie de l'Université de Groningen. Anciennement membre de la délégation néerlandaise à l'Assemblée générale des Nations Unies
- M. José Maria RUDA, représentant permanent de l'Argentine auprès de l'ONU; membre de la Commission du droit international
- M. Gregory TUNKIN, professeur de droit international à l'Université de Moscou; anciennement chef du service juridique du Ministère des affaires étrangères; président de l'Association soviétique de droit international; anciennement membre de la Commission du droit international
- Sir Francis VALLET, directeur des études de droit international, Université de Londres, King's College, anciennement conseiller juridique auprès du Ministère des affaires étrangères du Royaume-Uni.
- M. Quincy WRIGHT, professeur Emeritus de droit international à l'Université de Chicago; professeur invité à diverses universités; auteur de "International Law and the United Nations", "The Role of International Law in the Elimination of War", "A Study of War", etc.
- M. Jaroslav ZOUREK, professeur invité à l'Université de Genève; anciennement directeur de la Division de droit international, Institut d'administration et de droit à l'Académie des sciences de Tchécoslovaquie; anciennement président de la Commission du droit international; juge ad hoc à la Cour internationale de Justice

Rapporteur

- M. Iain C. MacGIBBON, doyen de la Faculté de droit à l'Université d'Edimbourg; anciennement juriste à la Division de la codification du Service juridique de l'ONU à New York.

ANNEXE VIII

Annonces de contributions en espèces, versements et contributions*
(au 1er octobre 1969)

A. Sources gouvernementales

	<u>Contributions annoncées</u>	<u>Versements effectués</u>
	(dollars des Etats-Unis)	
Allemagne (République fédérale)	300 000	225 000
Algérie	25 000	-
Arabie Saoudite	40 000	38 000
Argentine	60 000	36 000
Barbade	1 000	250
Belgique <u>a/</u>	300 000	199 960
Brésil	25 000	5 000
Brunéi	19 601	19 601
Cameroun	3 020	2 000
Canada	277 778	277 778
Ceylan	1 000	1 000
Chili	3 000	3 000
Chine	5 000	5 000
Chypre	500	400
Congo (République démocratique)	30 000	30 000
Côte d'Ivoire	100 000	81 302
Danemark <u>b/</u>	225 000	100 000
Dubay	1 000	1 000
Equateur	30 000	5 564
Etats-Unis d'Amérique <u>e/</u>	1 500 000	1 500 000
Ethiopie	5 000	5 000
Finlande	40 000	40 205
Ghana	42 000	42 000
Grèce <u>c/</u>	37 500	22 500
Guinée	20 000	5 000
Guyane	2 000	1 000
Haute-Volta	15 000	3 000
Inde	50 000	50 000
Irak	24 000	24 000
Iran	16 000	16 000
Irlande	15 000	15 000
Israël	6 000	6 000
Italie	60 000	30 097

* Non compris les contributions en monnaies non convertibles.

	<u>Contributions annoncées</u>	<u>Versements effectués</u>
	(dollars des Etats-Unis)	
Jamaïque	2 500	2 500
Japon	162 000	162 000
Jordanie	10 000	8 000
Kenya	10 002	10 002
Koweït	60 000	50 000
Laos	1 000	1 000
Liban	10 000	10 000
Libéria	7 500	3 000
Libye	15 000	15 000
Lichtenstein	2 315	2 315
Luxembourg	10 000	10 000
Malaisie	3 268	3 268
Mali	10 000	2 000
Malte	1 200	-
Maroc	20 000	20 000
Mauritanie	5 000	-
Népal	1 000	-
Niger	3 054	3 054
Nigéria	28 000	19 600
Norvège	70 000	70 000
Ouganda	20 000	-
Pakistan	20 000	8 000
Pays-Bas	101 110	100 663
Philippines	40 000	15 544
République de Corée	3 000	3 000
République arabe syrienne	10 471	10 471
République arabe unie	20 000	4 600
République centrafricaine	40	40
République Dominicaine	2 000	-
République-Unie de Tanzanie	20 000	20 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	500 000	500 000
Rwanda	4 000	4 000
Saint-Siège	2 000	2 000
Sénégal	20 000	8 082
Singapour	1 000	500
Soudan	20 000	-
Suède d/	140 000	100 000
Suisse	141 019	141 019
Thaïlande	40 000	20 000
Togo	4 998	4 998
Trinité-et-Tobago	2 000	2 000
Tunisie	5 000	5 000
Turquie	5 000	5 000
Union des Républiques socialistes soviétiques	80 000	40 000

	<u>Contributions</u> <u>annoncées</u>	<u>Versements</u> <u>effectués</u>
	(dollars des Etats-Unis)	
Venezuela	80 000	40 000
Yougoslavie	20 000	20 000
Zambie	2 000	2 000
	<hr/>	<hr/>
TOTAL	5 014 876	4 239 313
	<hr/>	<hr/>

B. Sources non gouvernementales

	<u>Contributions</u> <u>annoncées</u>	<u>Versements</u> <u>effectués</u>
	(dollars des Etats-Unis)	
<u>Rowntree Charitable Trust</u>	36 000	715
Donation Carnegie pour la paix internationale	6 600	6 600
<u>Compton Trust</u>	10 000	10 000
Fondation Ford	100 000	90 000
<u>Fund for Education in World Order</u>	334	334
Fondation Rockefeller	450 000	450 000
M. John D. Rockefeller III	50 000	50 000
Fondation Volkswagen	52 500	52 500
<u>Beulah Edge Estate</u>	50 000	50 000
Particuliers	352	352
Dotations à des fins particulières :		
<u>Institute for International Order</u>	7 000	1 000
Anonyme	300	300
	<hr/>	<hr/>
TOTAL	763 086	711 801
	<hr/>	<hr/>

TOTAL GENERAL

Contributions annoncées et versements effectués par les sources gouvernementales et non gouvernementales

5 777 962	4 951 114
<hr/>	<hr/>

NOTES

- a/ Belgique - Outre la contribution de 250 000 dollars annoncée auparavant, une nouvelle contribution de 50 000 dollars a été annoncée en 1969.
- b/ Danemark - Outre la contribution annoncée et versée de 100 000 dollars, une nouvelle contribution de 125 000 dollars a été annoncée et sera versée à raison de 25 000 dollars par an.
- c/ Grèce - Outre la contribution annoncée et versée de 22 500 dollars, une nouvelle contribution de 15 000 dollars a été annoncée dont 7 500 dollars seront versés en 1969 et 7 500 dollars en 1970.
- d/ Suède - Outre la contribution de 100 000 dollars annoncée et versée, une nouvelle contribution de 40 000 dollars a été annoncée en 1969.
- e/ Etats-Unis - Cette somme ne comprend pas une contribution supplémentaire du Gouvernement des Etats-Unis, d'un montant de 300 000 dollars, au Programme de bourses Adlai E. Stevenson administré par l'UNITAR pour les exercices 1966-1967, 1967-1968 et 1968-1969.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o dirijase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.